

Gazette de l'Ontario Volume 157

Numéro 27 | 6 juillet 2024

La Gazette de l'Ontario est la publication officielle du gouvernement de l'Ontario; on y retrouve les décisions législatives, les proclamations de nouvelles lois, tous les règlements pris en vertu des lois de l'Ontario, ainsi que les avis que les ministères, les organismes gouvernementaux et les autres organisations doivent rendre publics.

Avis du gouvernement — Autres

Proportions des effectifs de 2024 pour l'application des paragraphes 238(2) et 257.8(3) de la Loi sur l'éducation

Algoma, District d'

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Blind River	66.774%	28.546%	0.612%	4.068%
Bruce Mines	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****
Dubreuil ville	66.774%	28.546%	0.612%	4.068%

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Elliot Lake	66.774%	28.546%	0.612%	4.068%
Hilton	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****
Hilton Beach	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****
Hornepayne	80.180%	9.039%	0.000%	10.781%
Huron Shores	66.774%	28.546%	0.612%	4.068%
Jocelyn	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****
Johnson	66.774%	28.546%	0.612%	4.068%
Laird	66.774%	28.546%	0.612%	4.068%
MacDonald, Meredith et Aberdeen	66.774%	28.546%	0.612%	4.068%

Municip	Conseil	Conseil	Conseil	Conseil
----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

alité	scolaire de district public de langue anglaise	scolaire de district catholic de langue anglaise	scolaire de district public de langue française	scolaire de district catholique de langue française
n Additiona l				
Plummer Addition al	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****
Prince	66.774%	28.546%	0.612%	4.068%
Sault Ste. Marie *****	66.774%	28.546%	0.612%	4.068%
Shedden	66.774%	28.546%	0.612%	4.068%
St. Joseph *****	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****
Tarbutt et Tarbutt Addition al	66.774%	28.546%	0.612%	4.068%
The North Shore	66.774%	28.546%	0.612%	4.068%

Thessalon	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****
Wawa	66.774%	28.546%	0.612%	4.068%
White River	66.774%	28.546%	0.612%	4.068%

Algoma, Territoires non érigés en municipalité

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Algoma Locality Education – Centre	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****
Algoma Locality Education – Autre	66.774%	28.546%	0.612%	4.068%
Missarenda DSA ***** Locality Education	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****

Munici palité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
on				

Brant, Comté de

Mu nici pali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Com té de Bra nt	69.238%	29.329%	0.584%	0.849%

Brantford

Mu nici pali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Bra ntfo	69.238%	29.329%	0.584%	0.849%

Mu nici pali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
rd				

Bruce, Comté de

Muni cipali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Arran - Elders lie	77.458%	20.716%	0.625%	1.201%
Brock ton	77.458%	20.716%	0.625%	1.201%
Huron - Kinlos s	77.458%	20.716%	0.625%	1.201%
Kinca rdine	77.458%	20.716%	0.625%	1.201%

Muni cipali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Pénin sule de Bruce Nord	77.458%	20.716%	0.625%	1.201%
Sauge en Shore s	77.458%	20.716%	0.625%	1.201%
Bruce Sud	77.458%	20.716%	0.625%	1.201%
Pénin sule de Bruce Sud	77.458%	20.716%	0.625%	1.201%

Chatham-Kent, Municipalité de

Mu nici pali té	Conseil scolaire de district public de langue	Conseil scolaire de district catholic de langue	Conseil scolaire de district public de langue	Conseil scolaire de district catholique de langue
------------------------------------	--	--	--	--

	anglaise	anglaise	française	française
Chatham-Kent	66.983%	27.388%	1.275%	4.354%

Cochrane, District de

Municipalité	District School Area Board	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française	James Bay Lowlands Secondary School Board
Black River-Matheson	N/A *****	43.335 %	14.649 %	5.823%	36.193 %	N/A *****
Cochrane	N/A *****	43.335 %	14.649 %	5.823%	36.193 %	N/A *****

Fauquier-Strickland	N/A *****	43.335 %	14.649 %	5.823%	36.193 %	N/A *****
Hearst	N/A *****	43.335 %	14.649 %	5.823%	36.193 %	N/A *****
Île Moose Factory	67.3 06%	N/A *****	N/A *****	N/A *****	N/A *****	32.694 %
Iroquois Falls	N/A *****	43.335 %	14.649 %	5.823%	36.193 %	N/A *****
Kapuskasing	N/A *****	43.335 %	14.649 %	5.823%	36.193 %	N/A *****
Mattice-Val Côté	N/A *****	43.335 %	14.649 %	5.823%	36.193 %	N/A *****

Mo onb ea m	N/A *****	43.335 %	14.649 %	5.823%	36.193 %	N/A *****
Mo oso nee	97.3 84%	N/A *****	2.616%	N/A *****	0.000%	0.000%
Opa sati ka	N/A *****	43.335 %	14.649 %	5.823%	36.193 %	N/A *****
Sm oot h Roc k Fall s	N/A *****	43.335 %	14.649 %	5.823%	36.193 %	N/A *****
Tim min s	N/A *****	43.335 %	14.649 %	5.823%	36.193 %	N/A *****
Val Rita - Har ty	N/A *****	43.335 %	14.649 %	5.823%	36.193 %	N/A *****

Cochrane, Territoires non érigés en municipalité

Municipali	Conseil	Conseil	Conseil	Conseil
-------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

té	scolaire de district public de langue anglaise	scolaire de district catholic de langue anglaise	scolaire de district public de langue française	scolaire de district catholique de langue française
Cochrane Iroquois Falls Black River Matheson Locality Education	43.335%	14.649%	5.823%	36.193%
Hearst Locality Education	43.335%	14.649%	5.823%	36.193%
Kapuskasin g Smooth Rock Falls et District Locality Education	43.335%	14.649%	5.823%	36.193%

Dufferin, Comté de

Mu nici pali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
------------------------------------	---	---	--	--

Mu nici pali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Am ara nth	78.884%	18.085%	3.031%	0.000%
Gar afra xa Est	78.884%	18.085%	3.031%	0.000%
Gra nd Vall ey	78.884%	18.085%	3.031%	0.000%
Mel anc tho n	78.884%	18.085%	3.031%	0.000%
Mo no	78.884%	18.085%	3.031%	0.000%
Mul mur	78.884%	18.085%	3.031%	0.000%

Mu nici pali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Ora nge ville	78.884%	18.085%	3.031%	0.000%
Shel bur ne	78.884%	18.085%	3.031%	0.000%

Durham, Municipalité régionale de

Mu nici pali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Aja x	76.252%	22.115%	0.496%	1.137%
Bro ck	76.252%	22.115%	0.496%	1.137%
Clar ingt on	70.126%	27.559%	1.506%	0.809%

Mu nici pali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Osh awa	76.252%	22.115%	0.496%	1.137%
Pick erin g	76.252%	22.115%	0.496%	1.137%
Scu gog	76.252%	22.115%	0.496%	1.137%
Uxb ridg e	76.252%	22.115%	0.496%	1.137%
Whi tby	76.252%	22.115%	0.496%	1.137%

Elgin, Comté de

Mun icip alité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
-------------------------------	---	---	--	--

Mun icipa lité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Ayl mer	76.248%	21.279%	0.917%	1.556%
Bay ham	76.248%	21.279%	0.917%	1.556%
Cent ral Elgin	76.248%	21.279%	0.917%	1.556%
Dutt on/ Dun wich	76.248%	21.279%	0.917%	1.556%
Mal ahid e	76.248%	21.279%	0.917%	1.556%
Sout hwol d	76.248%	21.279%	0.917%	1.556%

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
St. Thomas	76.248%	21.279%	0.917%	1.556%
Elgin Ouest	76.248%	21.279%	0.917%	1.556%

Essex, Comté de

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Amherstburg	56.375%	32.140%	1.675%	9.810%
Essex	56.375%	32.140%	1.675%	9.810%
Kin	56.375%	32.140%	1.675%	9.810%

Mu nici pali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
gsvi lle				
Lak esh ore	56.375%	32.140%	1.675%	9.810%
LaS alle	56.375%	32.140%	1.675%	9.810%
Lea min gto n	56.375%	32.140%	1.675%	9.810%
Pele e	56.375%	32.140%	1.675%	9.810%
Tec ums eh	56.375%	32.140%	1.675%	9.810%
Win dso r	56.375%	32.140%	1.675%	9.810%

Frontenac, Comté de

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Central Frontenac	69.104%	27.072%	2.155%	1.669%
Frontenac Islands	69.104%	27.072%	2.155%	1.669%
Kingston	69.104%	27.072%	2.155%	1.669%
Frontenac Nord	69.104%	27.072%	2.155%	1.669%
Frontenac Sud	69.104%	27.072%	2.155%	1.669%

Grand Sudbury, Municipalité de

Mu nici pali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Gra nd Sud bur y	45.021%	24.515%	9.486%	20.978%

Grey, Comté de

Mun icipa lité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Chat swor th	77.458%	20.716%	0.625%	1.201%
Geor gian Bluff s	77.458%	20.716%	0.625%	1.201%

Muni cipal ité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Grey High lands	77.458%	20.716%	0.625%	1.201%
Hano ver	77.458%	20.716%	0.625%	1.201%
Meaf ord	77.458%	20.716%	0.625%	1.201%
Owe n Soun d	77.458%	20.716%	0.625%	1.201%
Sout hgat e	77.458%	20.716%	0.625%	1.201%
The Blue Mou ntain s	77.458%	20.716%	0.625%	1.201%

Muni cipal ité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Grey Oues t	77.458%	20.716%	0.625%	1.201%

Haldiman Comte, Municipalité de

Muni cipal ité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Comt é de Haldi man d	69.238%	29.329%	0.584%	0.849%

Haliburton, Comté de

Muni cipal ité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
-------------------------------	---	---	--	--

Muni cipali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Algo nqui n Highl ands	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****
Dysa rt Etc	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****
Highl ands Est	93.018%	6.982%	0.000%	0.000%
Mind en Mills	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****

Halton, Municipalité régionale de

Mu nici pali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
------------------------------------	---	---	--	--

Mu nici pali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Burl ingt on	62.952%	34.391%	0.894%	1.763%
Halt on Hill s	62.952%	34.391%	0.894%	1.763%
Milt on	62.952%	34.391%	0.894%	1.763%
Oak ville	62.952%	34.391%	0.894%	1.763%

Hamilton, Municipalité de

Mu nici pali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Ha milt	61.655%	36.499%	0.346%	1.500%

Mu nici pali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
on				

Hastings, Comté de

Muni cipali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Bancr oft	77.864%	19.454%	1.968%	0.714%
Bellev ille	77.864%	19.454%	1.968%	0.714%
Carlo w/ Mayo	77.864%	19.454%	1.968%	0.714%
Centr e Hasti ngs	77.864%	19.454%	1.968%	0.714%

Muni cipali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Deser onto	77.864%	19.454%	1.968%	0.714%
Farad ay	77.864%	19.454%	1.968%	0.714%
Hasti ngs Highl ands	77.864%	19.454%	1.968%	0.714%
Limer ick	77.864%	19.454%	1.968%	0.714%
Mado c	77.864%	19.454%	1.968%	0.714%
Marm ora et Lake	77.864%	19.454%	1.968%	0.714%

Muni cipali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Quint e West- Rema inder	77.864%	19.454%	1.968%	0.714%
Stirlin g- Rawd on	77.864%	19.454%	1.968%	0.714%
Tudor and Cashe l	77.864%	19.454%	1.968%	0.714%
Twee d	77.864%	19.454%	1.968%	0.714%
Tyend inaga	77.864%	19.454%	1.968%	0.714%
Wolla ston	77.864%	19.454%	1.968%	0.714%

Huron, Comté de

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Ashfield-Colborne-Wawanosh	76.374%	23.626%	0.000%	0.000%
Bluewater	76.374%	23.626%	0.000%	0.000%
Central Huron	76.374%	23.626%	0.000%	0.000%
Goderich	76.374%	23.626%	0.000%	0.000%
Howick	76.374%	23.626%	0.000%	0.000%
Huron Est	76.374%	23.626%	0.000%	0.000%

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Morris Turnberry	76.374%	23.626%	0.000%	0.000%
Huron Nord	76.374%	23.626%	0.000%	0.000%
Huron Sud	76.374%	23.626%	0.000%	0.000%

Kawartha Lakes, Municipalité de

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Kawartha Lakes	83.856%	15.670%	0.000%	0.474%

Kenora, District de

Municipal ité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Dryden	71.879%	28.121%	0.000%	0.000%
Ear Falls	65.747%	34.253%	0.000%	0.000%
Ignace	71.879%	28.121%	0.000%	0.000%
Kenora	65.747%	34.253%	0.000%	0.000%
Machin	71.879%	28.121%	0.000%	0.000%
Lac Pickle	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****
Red Lake	65.747%	34.253%	0.000%	0.000%
Sioux Lookout	71.879%	28.121%	0.000%	0.000%

Municipali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Sioux Narrows Nestor Falls – Partie de Keewatin- Patricia	65.747%	34.253%	0.000%	0.000%
Sioux Narrows Nestor Falls – Partie de Rainy River	80.797%	19.203%	0.000%	0.000%

Kenora, Territoires non érigés en municipalité

Municipa lité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
--------------------------	---	---	--	--

Municipal ité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Dryden Locality Education	71.879%	28.121%	0.000%	0.000%
Dryden Locality Education –Isley TSA *****	71.879%	28.121%	0.000%	0.000%
Dryden Locality Education –Machin TSA *****	71.879%	28.121%	0.000%	0.000%
Dryden Locality Education –Van Horne et Wainwrig ht	71.879%	28.121%	0.000%	0.000%
Kenora Locality Education	65.747%	34.253%	0.000%	0.000%

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Red Lake Locality Education –Partie de Baird	65.747%	34.253%	0.000%	0.000%
Red Lake Locality Education –Autre	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****
Sturgeon Lake Locality Education	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****

Lambton, Comté de

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Brooke-	66.983%	27.388%	1.275%	4.354%

Muni cipal ité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Alvin ston				
Daw n- Euph emia	66.983%	27.388%	1.275%	4.354%
Ennis kille n	66.983%	27.388%	1.275%	4.354%
Lam bton Shor es	66.983%	27.388%	1.275%	4.354%
Oil Sprin gs	66.983%	27.388%	1.275%	4.354%
Petr olia	66.983%	27.388%	1.275%	4.354%
Plym pton-	66.983%	27.388%	1.275%	4.354%

Muni cipal ité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Wyo ming				
Point Edwa rd	66.983%	27.388%	1.275%	4.354%
Sarni a	66.983%	27.388%	1.275%	4.354%
St. Clair	66.983%	27.388%	1.275%	4.354%
War wick	66.983%	27.388%	1.275%	4.354%

Lanark, Comté de

Muni cipali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
-------------------------------	---	---	--	--

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Beckwith	68.979%	26.180%	1.243%	3.598%
Carleton Place	68.979%	26.180%	1.243%	3.598%
Drummond / Elmsley Nord	68.979%	26.180%	1.243%	3.598%
Lanark Highlands	68.979%	26.180%	1.243%	3.598%
Mississippi Mills	68.979%	26.180%	1.243%	3.598%
Montague	68.979%	26.180%	1.243%	3.598%

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Perth	68.979%	26.180%	1.243%	3.598%
Smiths Falls	68.979%	26.180%	1.243%	3.598%
Tay Valley	68.979%	26.180%	1.243%	3.598%

Leeds et Grenville, Comtés unis de

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Athens	68.979%	26.180%	1.243%	3.598%
Augusta	68.979%	26.180%	1.243%	3.598%
Brockville	68.979%	26.180%	1.243%	3.598%

Muni cipali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Edwa rdsbu rgh/ Cardi nal	68.979%	26.180%	1.243%	3.598%
Elizab ethto wn- Kitley	68.979%	26.180%	1.243%	3.598%
Front of Yonge	68.979%	26.180%	1.243%	3.598%
Gana noqu e	68.979%	26.180%	1.243%	3.598%
Leeds et les Mille îles	68.979%	26.180%	1.243%	3.598%
Merri ckvill	68.979%	26.180%	1.243%	3.598%

Muni cipali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
e et Wolfo rd				
Grenv ille Nord	68.979%	26.180%	1.243%	3.598%
Presc ott	68.979%	26.180%	1.243%	3.598%
Ridea u Lakes	68.979%	26.180%	1.243%	3.598%
West port	68.979%	26.180%	1.243%	3.598%

Lennox et Addington, Comté de

Muni cipal ité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
-------------------------------	---	---	--	--

Muni cipali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Addi ngto n Highl ands	69.104%	27.072%	2.155%	1.669%
Great er Napa nee	69.104%	27.072%	2.155%	1.669%
Loyal ist	69.104%	27.072%	2.155%	1.669%
Ston e Mills	69.104%	27.072%	2.155%	1.669%

Manitoulin, District de

Municipali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Assiginack	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****
Billings	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****
Burpee et Mills	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****
Central Manitoulin	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****
Cockburn Île	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****
Gordon/ Barrie Île	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****
Gore Bay	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****

Municipali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Manitoulin du Nord- Est et les Îles (Partie de Little Current)	66.212%	25.910%	0.000%	7.878%
Manitoulin du Nord- Est et les Îles (Autre)	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****
Tehkumma h	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****

Manitoulin, Territoires non érigés en municipalité

Munic ipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Manito ulin	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Localité y Éducation				

Middlesex, Comté de

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Adelaide-Metcalf	76.248%	21.279%	0.917%	1.556%
London	76.248%	21.279%	0.917%	1.556%
Lucan Biddulph	76.248%	21.279%	0.917%	1.556%

Muni cipali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Middl esex Centr e	76.248%	21.279%	0.917%	1.556%
New bury	76.248%	21.279%	0.917%	1.556%
Middl esex Nord	76.248%	21.279%	0.917%	1.556%
Middl esex Sud- Oues t	76.248%	21.279%	0.917%	1.556%
Strat hroy- Cara doc	76.248%	21.279%	0.917%	1.556%
Tham es Centr	76.248%	21.279%	0.917%	1.556%

Muni cipali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
e				

Muskoka, Municipalité du district de

Municip alité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Bracebri dge	94.492%	5.508%	0.000%	0.000%
Georgian Bay – Quartier Freeman	88.178%	10.195%	1.627%	0.000%
Georgian Bay – Quartier s Gibson et Baxter	94.492%	5.508%	0.000%	0.000%

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Gravenhurst	94.492%	5.508%	0.000%	0.000%
Huntsville	94.492%	5.508%	0.000%	0.000%
Lake of Bays	94.492%	5.508%	0.000%	0.000%
Muskoka Lakes	94.492%	5.508%	0.000%	0.000%

Niagara, Municipalité régionale de

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Fort Erie	63.749%	32.950%	0.963%	2.338%

Muni cipali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Grim sby	63.749%	32.950%	0.963%	2.338%
Linco ln	63.749%	32.950%	0.963%	2.338%
Niag ara Falls	63.749%	32.950%	0.963%	2.338%
Niag ara- on- the- Lake	63.749%	32.950%	0.963%	2.338%
Pelh am	63.749%	32.950%	0.963%	2.338%
Port Colb orne	63.749%	32.950%	0.963%	2.338%
St. Cath arine	63.749%	32.950%	0.963%	2.338%

Muni cipali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
s				
Thor old	63.749%	32.950%	0.963%	2.338%
Wain fleet	63.749%	32.950%	0.963%	2.338%
Wella nd	63.749%	32.950%	0.963%	2.338%
Linco In Oues t	63.749%	32.950%	0.963%	2.338%

Nipissing, District de

Mun icipa lité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
-------------------------------	---	---	--	--

Muni cipal ité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Bonfi eld	54.739%	19.239%	8.002%	18.020%
Calvi n	54.739%	19.239%	8.002%	18.020%
Chis holm	54.739%	19.239%	8.002%	18.020%
Ferri s Est	54.739%	19.239%	8.002%	18.020%
Matt awa	54.739%	19.239%	8.002%	18.020%
Matt awa n	54.739%	19.239%	8.002%	18.020%
Nort h Bay	54.739%	19.239%	8.002%	18.020%
Papi neau	54.739%	19.239%	8.002%	18.020%

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
- Cameron				
Algonquin Sud	91.981%	8.019%	0.000%	0.000%
Temagami	43.335%	14.649%	5.823%	36.193%
Nipissing Ouest	54.739%	19.239%	8.002%	18.020%

Nipissing, Territoires non érigés en municipalité

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
---------------------	---	---	--	--

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Conseils scolaires combinés de Nipissing	54.739%	19.239%	8.002%	18.020%
Conseil scolaire de Timiskaming	43.335%	14.649%	5.823%	36.193%

Norfolk Comte, Municipalité de

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Comté de Norfolk	69.238%	29.329%	0.584%	0.849%

Northumberland, Comté de

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Alnwick/Haldimand	70.126%	27.559%	1.506%	0.809%
Brighton	70.126%	27.559%	1.506%	0.809%
Cobourg	70.126%	27.559%	1.506%	0.809%
Cramahe	70.126%	27.559%	1.506%	0.809%
Hamilton Tp	70.126%	27.559%	1.506%	0.809%
Port Hope	70.126%	27.559%	1.506%	0.809%
Quinte Ouest – Partie de	70.126%	27.559%	1.506%	0.809%

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Murray				
Trent Hills	70.126%	27.559%	1.506%	0.809%

Ottawa, Municipalité de

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Ottawa	47.606%	28.952%	8.181%	15.261%

Oxford, Comté de

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Blan	76.248%	21.279%	0.917%	1.556%

Muni cipal ité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
dford - Blen heim				
Zorra - Tavis tock Est	76.248%	21.279%	0.917%	1.556%
Inger soll	76.248%	21.279%	0.917%	1.556%
Norw ich	76.248%	21.279%	0.917%	1.556%
Oxfo rd Sud- Oues t	76.248%	21.279%	0.917%	1.556%
Tillso nbur g	76.248%	21.279%	0.917%	1.556%

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Woodstock	76.248%	21.279%	0.917%	1.556%
Zorra	76.248%	21.279%	0.917%	1.556%

Parry Sound, District de

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Armour	54.739%	19.239%	8.002%	18.020%
Burk's Falls	54.739%	19.239%	8.002%	18.020%
Callander	54.739%	19.239%	8.002%	18.020%

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Carling	88.178%	10.195%	1.627%	0.000%
Joly	54.739%	19.239%	8.002%	18.020%
Kearney	54.739%	19.239%	8.002%	18.020%
Machar	54.739%	19.239%	8.002%	18.020%
Magnetawan - Croft, Spence	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****
Magnetawan - Autre	54.739%	19.239%	8.002%	18.020%
McDougall	88.178%	10.195%	1.627%	0.000%

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
McKellar	88.178%	10.195%	1.627%	0.000%
McMurrich-Monteith	54.739%	19.239%	8.002%	18.020%
Nipissing	54.739%	19.239%	8.002%	18.020%
Parry Sound	88.178%	10.195%	1.627%	0.000%
Perry	54.739%	19.239%	8.002%	18.020%
Powassan	54.739%	19.239%	8.002%	18.020%
Ryerson	54.739%	19.239%	8.002%	18.020%
Seguin	88.178%	10.195%	1.627%	0.000%

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
South River	54.739%	19.239%	8.002%	18.020%
Strong	54.739%	19.239%	8.002%	18.020%
Sundridge	54.739%	19.239%	8.002%	18.020%
The Archipelago	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****
Whitestone	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****

Parry Sound, Territoires non érigés en municipalité

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
---------------------	---	---	--	--

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Conseil scolaire de Parry Sound Est	54.739%	19.239%	8.002%	18.020%
Conseil de secteur scolaire du canton de South River	54.739%	19.239%	8.002%	18.020%
Conseil scolaire de Parry Sound Ouest – Partie de Henvey et Walbridge	74.834%	25.166%	0.000%	0.000%
Conseil scolaire de Parry Sound Ouest – Autres cantons géographiques	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
es				

Peel, Municipalité régionale de

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Brampton	66.536%	31.790%	0.495%	1.179%
Caledon	66.536%	31.790%	0.495%	1.179%
Mississauga	66.536%	31.790%	0.495%	1.179%

Perth, Comté de

Municipalité	Conseil scolaire de	Conseil scolaire de	Conseil scolaire de	Conseil scolaire de
---------------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------

pali té	district public de langue anglaise	district catholic de langue anglaise	district public de langue française	district catholique de langue française
Pert h Nor d	76.374%	23.626%	0.000%	0.000%
Pert h Est	76.374%	23.626%	0.000%	0.000%
Pert h Sud	76.374%	23.626%	0.000%	0.000%
Stra tfor d	76.374%	23.626%	0.000%	0.000%
St. Mar ys	76.374%	23.626%	0.000%	0.000%
Pert h Oue st	76.374%	23.626%	0.000%	0.000%

Peterborough, Comté de

Munic	Conseil	Conseil	Conseil	Conseil
-------	---------	---------	---------	---------

ipalité	scolaire de district public de langue anglaise	scolaire de district catholic de langue anglaise	scolaire de district public de langue française	scolaire de district catholique de langue française
Aspho del- Norwo od	70.126%	27.559%	1.506%	0.809%
Cavan Monag han	70.126%	27.559%	1.506%	0.809%
Douro- Dumm er	70.126%	27.559%	1.506%	0.809%
Trent Lacs	70.126%	27.559%	1.506%	0.809%
Havel ock- Belmo nt- Methu en	70.126%	27.559%	1.506%	0.809%
Kawar tha Nord	70.126%	27.559%	1.506%	0.809%

Otonabee-Monaghan Sud	70.126%	27.559%	1.506%	0.809%
Peterborough	70.126%	27.559%	1.506%	0.809%
Selwyn	70.126%	27.559%	1.506%	0.809%

Prescott et Russell, Comtés unis de

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Alfred et Plantagenet	37.753%	23.953%	7.842%	30.452%
Casselman	37.753%	23.953%	7.842%	30.452%
Champlain	37.753%	23.953%	7.842%	30.452%

Muni cipali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Clare nce- Rockl and	37.753%	23.953%	7.842%	30.452%
Hawk esbur y Est	37.753%	23.953%	7.842%	30.452%
Hawk esbur y	37.753%	23.953%	7.842%	30.452%
Russ ell	37.753%	23.953%	7.842%	30.452%
La Natio n	37.753%	23.953%	7.842%	30.452%

Prince Edward Comte, Municipalité de

Muni cipali té	Conseil scolaire de district public de langue	Conseil scolaire de district catholic de langue	Conseil scolaire de district public de langue	Conseil scolaire de district catholique de langue
-------------------------------	--	--	--	--

	anglaise	anglaise	française	française
Comté de Prince Edward	77.864%	19.454%	1.968%	0.714%

Rainy River, District de

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Alberton	80.797%	19.203%	0.000%	0.000%
Atikokan	80.797%	19.203%	0.000%	0.000%
Chapple	80.797%	19.203%	0.000%	0.000%
Dawson	80.797%	19.203%	0.000%	0.000%

Mu nici pali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Emo	80.797%	19.203%	0.000%	0.000%
Fort Fra nce s	80.797%	19.203%	0.000%	0.000%
La Vall ée	80.797%	19.203%	0.000%	0.000%
Lac des Bois	80.797%	19.203%	0.000%	0.000%
Mor ley	80.797%	19.203%	0.000%	0.000%
Rai ny Rive r	80.797%	19.203%	0.000%	0.000%

Rainy River, Territoires non érigés en municipalité

Municipali	Conseil	Conseil	Conseil	Conseil
-------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

té	scolaire de district public de langue anglaise	scolaire de district catholique de langue anglaise	scolaire de district public de langue française	scolaire de district catholique de langue française
Atikokan Locality Education	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****
Fort Frances Rainy River Locality Education	80.797%	19.203%	0.000%	0.000%
Fort Frances Rainy River Locality Education- Nestor Falls TSA *****	80.797%	19.203%	0.000%	0.000%
Mine Centre DSA ***** Locality Education	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****

Renfrew, Comté de

Munic ipalité	Conseil scolaire de district	Conseil scolaire de district	Conseil scolaire de district	Conseil scolaire de district
--------------------------	---	---	---	---

	public de langue anglaise	catholic de langue anglaise	public de langue française	catholique de langue française
Admas ton/ Broml ey	60.516%	32.561%	2.142%	4.781%
Arnpri or	60.516%	32.561%	2.142%	4.781%
Bonne chère Valley	60.516%	32.561%	2.142%	4.781%
Brude nell Lyndo ch et Raglan	60.516%	32.561%	2.142%	4.781%
Deep River	60.516%	32.561%	2.142%	4.781%
Greate r Mada waska	60.516%	32.561%	2.142%	4.781%

Head, Clara et Maria	60.516%	32.561%	2.142%	4.781%
Horton	60.516%	32.561%	2.142%	4.781%
Killaloe, Hagarty et Richards	60.516%	32.561%	2.142%	4.781%
Laurentian Hills	60.516%	32.561%	2.142%	4.781%
Laurentian Valley	60.516%	32.561%	2.142%	4.781%
Madawaska Valley	60.516%	32.561%	2.142%	4.781%
McNab / Braeside	60.516%	32.561%	2.142%	4.781%

Algona Nord Wilber force	60.516%	32.561%	2.142%	4.781%
Pembr oke	60.516%	32.561%	2.142%	4.781%
Petaw awa	60.516%	32.561%	2.142%	4.781%
Renfre w	60.516%	32.561%	2.142%	4.781%
White water Region	60.516%	32.561%	2.142%	4.781%

Simcoe, Comté de

Muni cipal ité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue français e	Conseil scolaire de district catholiqu e de langue française	Cons eil scola ire prot esta nt
-------------------------------	---	---	---	---	--

Adja a- Tosor ontio	68.967%	27.461%	2.031%	1.541%	N/A *****
Barri e	68.967%	27.461%	2.031%	1.541%	N/A *****
Bradf ord West Gwilli mbur y	68.967%	27.461%	2.031%	1.541%	N/A *****
Clear view	68.967%	27.461%	2.031%	1.541%	N/A *****
Colli ngwo od	68.967%	27.461%	2.031%	1.541%	N/A *****
Essa	68.967%	27.461%	2.031%	1.541%	N/A *****
Innis fil	68.967%	27.461%	2.031%	1.541%	N/A *****
Midla nd	68.967%	27.461%	2.031%	1.541%	N/A *****
New Tecu	68.967%	27.461%	2.031%	1.541%	N/A *****

mset h					
Orilli a	68.967%	27.461%	2.031%	1.541%	N/A *****
Oro- Medo nte	68.967%	27.461%	2.031%	1.541%	N/A *****
Pene tang uishe ne	48.329%	14.780%	8.417%	4.685%	23.78 9%
Rama ra	68.967%	27.461%	2.031%	1.541%	N/A *****
Sever n	68.967%	27.461%	2.031%	1.541%	N/A *****
Sprin gwat er	68.967%	27.461%	2.031%	1.541%	N/A *****
Tay	68.967%	27.461%	2.031%	1.541%	N/A *****
Tiny	68.967%	27.461%	2.031%	1.541%	N/A *****

Wasa ga Beac h	68.967%	27.461%	2.031%	1.541%	N/A *****
-----------------------------------	---------	---------	--------	--------	--------------

Stormont, Dundas et Glengarry, Comtés unis de

Mu nici pali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Cor nwa ll	37.753%	23.953%	7.842%	30.452%
Dun das Nor d	37.753%	23.953%	7.842%	30.452%
Glen garr y Nor d	37.753%	23.953%	7.842%	30.452%

Mun icip alité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Stor mon t Nor d	37.753%	23.953%	7.842%	30.452%
Dun das Sud	37.753%	23.953%	7.842%	30.452%
Glen garr y Sud	37.753%	23.953%	7.842%	30.452%
Stor mon t Sud	37.753%	23.953%	7.842%	30.452%

Sudbury, District de

Muni cipali té	Conseil scolaire de district public de langue	Conseil scolaire de district catholic de langue	Conseil scolaire de district public de langue	Conseil scolaire de district catholique de langue
-------------------------------	--	--	--	--

	anglaise	anglaise	française	française
Baldwin	66.212%	25.910%	0.000%	7.878%
Chapleau	66.774%	28.546%	0.612%	4.068%
Espanola	66.212%	25.910%	0.000%	7.878%
French River	45.021%	24.515%	9.486%	20.978%
Killarney	45.021%	24.515%	9.486%	20.978%
Markstay-Warren	45.021%	24.515%	9.486%	20.978%
Nairn et Hymen	66.212%	25.910%	0.000%	7.878%
Sables-Spanish River	66.212%	25.910%	0.000%	7.878%

s				
St.- Charl es	45.021%	24.515%	9.486%	20.978%

Sudbury, Territoires non érigés en municipalité

Munici palité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Asquith Garvey DSA Locality Educati on	100.000%	N/A	0.000%	N/A
Chaplea u Locality Educati on	66.774%	28.546%	0.612%	4.068%
Espanol a Locality Educati on	66.212%	25.910%	0.000%	7.878%

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Foleyet DSA ***** Locality Education	43.335%	14.649%	5.823%	36.193%
Gogama DSA ***** Locality Education	43.335%	14.649%	5.823%	36.193%
Missarenda DSA ***** Locality Education	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****
Sudbury Locality Education	45.021%	24.515%	9.486%	20.978%

Thunder Bay, District de

Municip	Conseil scolaire de	Conseil scolaire de	Conseil scolaire de	Conseil scolaire de
----------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------

alité	district public de langue anglaise	district catholic de langue anglaise	district public de langue française	district catholique de langue française
Con mee	53.237%	42.767%	0.374%	3.622%
Dori on	57.259%	28.865%	2.882%	10.994%
Gilli es	53.237%	42.767%	0.374%	3.622%
Gree nsto ne	57.259%	28.865%	2.882%	10.994%
Man itou wad ge	57.259%	28.865%	2.882%	10.994%
Mar atho n	57.259%	28.865%	2.882%	10.994%
Nee bing	53.237%	42.767%	0.374%	3.622%
Nipi gon	57.259%	28.865%	2.882%	10.994%

O'Connor	53.237%	42.767%	0.374%	3.622%
Oliver Paipoonge	53.237%	42.767%	0.374%	3.622%
Red Rock	57.259%	28.865%	2.882%	10.994%
Schreiber	57.259%	28.865%	2.882%	10.994%
Shuniah	53.237%	42.767%	0.374%	3.622%
Terrace Bay	57.259%	28.865%	2.882%	10.994%
Thunder Bay	53.237%	42.767%	0.374%	3.622%

Thunder Bay, Territoires non érigés en municipalité

Municipalité	Conseil scolaire de district public de	Conseil scolaire de district catholique	Conseil scolaire de district public de	Conseil scolaire de district catholique
---------------------	---	--	---	--

	langue anglaise	de langue anglaise	langue française	de langue française
Allanwa ter DSA Locality Educati on	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****
Armstr ong DSA Locality Educati on	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****
Auden DSA Locality Educati on	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****
Collins DSA Locality Educati on	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****
Ferland DSA Locality Educati on	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****

Lake Superior Locality Education	57.259%	28.865%	2.882%	10.994%
Lakehead Locality Education	53.237%	42.767%	0.374%	3.622%
Nipigon Red Rock Locality Education	57.259%	28.865%	2.882%	10.994%
Savant Lake DSA Locality Education	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****
Upsala DSA Locality Education	100.000%	N/A *****	0.000%	N/A *****

Timiskaming, District de

Muni cipal ité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Arms trong	43.335%	14.649%	5.823%	36.193%
Bret hour	43.335%	14.649%	5.823%	36.193%
Case y	43.335%	14.649%	5.823%	36.193%
Cha mber lain	43.335%	14.649%	5.823%	36.193%
Charl ton et Dack	43.335%	14.649%	5.823%	36.193%
Coba lt	43.335%	14.649%	5.823%	36.193%
Cole man	43.335%	14.649%	5.823%	36.193%

Muni cipali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Engle hart	43.335%	14.649%	5.823%	36.193%
Evan turel	43.335%	14.649%	5.823%	36.193%
Gaut hier	43.335%	14.649%	5.823%	36.193%
Harle y	43.335%	14.649%	5.823%	36.193%
Harri s	43.335%	14.649%	5.823%	36.193%
Hillia rd	43.335%	14.649%	5.823%	36.193%
Huds on	43.335%	14.649%	5.823%	36.193%
Jame s	43.335%	14.649%	5.823%	36.193%

Muni cipali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Kern s	43.335%	14.649%	5.823%	36.193%
Kirkl and Lake	43.335%	14.649%	5.823%	36.193%
Lard er Lake	43.335%	14.649%	5.823%	36.193%
Latch ford	43.335%	14.649%	5.823%	36.193%
Mata chew an	43.335%	14.649%	5.823%	36.193%
McGa rry	43.335%	14.649%	5.823%	36.193%

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Timiskaming Shores	43.335%	14.649%	5.823%	36.193%
Thorndale	43.335%	14.649%	5.823%	36.193%

Timiskaming, Territoires non érigés en municipalité

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Kirkland Lake Locality Education	43.335%	14.649%	5.823%	36.193%
Timiskaming	43.335%	14.649%	5.823%	36.193%

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Localité y Éducation				

Toronto, Municipalité de

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Toronto	72.043%	26.324%	0.793%	0.840%

Waterloo, Municipalité régionale de

Municipalité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française

Mu nici pali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Cam brid ge	71.102%	26.848%	0.705%	1.345%
Kitc hen er	71.102%	26.848%	0.705%	1.345%
Du mfri es Nor d	71.102%	26.848%	0.705%	1.345%
Wat erlo o	71.102%	26.848%	0.705%	1.345%
Well esle y	71.102%	26.848%	0.705%	1.345%
Wil mot	71.102%	26.848%	0.705%	1.345%

Mu nici pali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Woo lwic h	71.102%	26.848%	0.705%	1.345%

Wellington, Comté de

Mun icipa lité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Cent re Welli ngto n	75.865%	22.211%	0.969%	0.955%
Erin	75.865%	22.211%	0.969%	0.955%
Guel ph	75.865%	22.211%	0.969%	0.955%
Guel ph/	75.865%	22.211%	0.969%	0.955%

Mun icipa lité	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Eram osa				
Mapl eton	75.865%	22.211%	0.969%	0.955%
Mint o	75.865%	22.211%	0.969%	0.955%
Pusli nch	75.865%	22.211%	0.969%	0.955%
Welli ngto n Nord	75.865%	22.211%	0.969%	0.955%

York, Municipalité régionale de

Muni cipali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
-------------------------------	---	---	--	--

Muni cipali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholic de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Auror a	70.227%	28.350%	0.397%	1.026%
Gwilli mbur y Est	70.227%	28.350%	0.397%	1.026%
Georg ina	70.227%	28.350%	0.397%	1.026%
King	70.227%	28.350%	0.397%	1.026%
Mark ham	70.227%	28.350%	0.397%	1.026%
New mark et	70.227%	28.350%	0.397%	1.026%
Rich mond Hill	70.227%	28.350%	0.397%	1.026%

Muni cipali té	Conseil scolaire de district public de langue anglaise	Conseil scolaire de district catholique de langue anglaise	Conseil scolaire de district public de langue française	Conseil scolaire de district catholique de langue française
Vaug han	70.227%	28.350%	0.397%	1.026%
Whitc hurch - Stouffville	70.227%	28.350%	0.397%	1.026%

(157-G118F)

Ministère des Affaires municipales et du Logement*Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation*

ARTICLE 120

TAUX LÉGAL D'AUGMENTATION POUR 2025

AVIS

Le taux légal d'augmentation des loyers pour l'année 2025 aux fins de la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation* est fixé à 2,5 pour cent.

Fait ce 26 juin 2024.

Paul Calandra

Ministre des Affaires municipales et du Logement

(157-G119F)

Avis de la ministre de la Santé

AVIS DE PROPOSITION DE RÈGLEMENT

Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé

Au nom du gouvernement de l'Ontario, la ministre de la Santé invite le public à présenter des commentaires sur deux projets de règlements modificatifs en application de la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé* (« LPRPS »).

La LPRPS est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2024. Le Règlement de l'Ontario 329/04 (Dispositions générales) pris en application de la LPRPS (« les Dispositions générales de la LPRPS ») est également entré en vigueur le 1^{er} novembre 2004. La LPRPS oblige la ministre à publier un avis de projets de règlements et à prévoir une période de consultation publique de 60 jours, après quoi elle doit faire rapport à la lieutenant-générale en conseil, qui peut alors sanctionner les règlements avec ou sans modifications.

Teneur des projets de règlements modificatifs

Il faudrait deux projets de règlements modificatifs pour améliorer l'accès des patients aux services de soins de santé et aux renseignements sur la santé en Ontario. Ces projets de règlements apporteraient les modifications suivantes aux Dispositions générales de la LPRPS afin de proposer un cadre pour :

la prestation, par Santé Ontario, de services de validation, de vérification, d'authentification et de gestion du compte Santé Ontario afin de permettre la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements sur la carte Santé d'une personne dans le but de faciliter l'accès aux ressources numériques pour la santé (RNS) approuvées ainsi que l'utilisation de moyens numériques pour avoir accès, en passant par SO, à certains renseignements personnels sur la santé (RPS) provenant du dossier de santé électronique (DSE) si le par. 51 (5) est proclamé et lorsque SO agit comme une personne prescrite pour les besoins de l'alinéa 39 (1) c) de la Loi;

l'accès individuel, en passant par SO, à certains RPS dans le dossier de santé électronique (DSE) ainsi qu'à certains registres électroniques des accès conservés par SO si le par. 51 (5) de la LPRPS est proclamé.

Les modifications réglementaires proposées comprennent :

1. Le règlement sur les services de validation, de vérification et d'authentification :

S'il est approuvé, ce projet de règlement modificatif permettrait à SO de recueillir, d'utiliser et de divulguer des RPS, y compris ceux qui proviennent de la carte Santé de la personne, avec son consentement exprès, dans le but d'offrir des services de validation, de vérification et d'authentification ainsi que des services de gestion du compte Santé Ontario. On utiliserait ces services pour faciliter l'accès aux « ressources numériques pour la santé » (définies dans le projet de règlement).

En profitant des services gouvernementaux communs, SO pourrait faire ce qui suit pour les personnes admissibles :

- valider le numéro de carte Santé ainsi que les renseignements supplémentaires de la carte Santé fournis par la personne;
- vérifier l'identité de la personne qui donne son numéro de carte Santé et des renseignements sur sa carte Santé ainsi que d'autres informations identificatoires de ce genre qui peuvent être exigées par SO;
- créer et maintenir un compte Santé Ontario que la personne pourra utiliser pour avoir accès aux services d'authentification que SO offrira à un dépositaire de renseignements sur la santé (DRS) approuvé en ce qui concerne sa ressource numérique pour la santé approuvée.

En utilisant le compte Santé Ontario, les personnes pourraient avoir accès aux ressources numériques pour la santé approuvées et se servir des moyens d'accès numériques, en passant par SO, pour avoir accès à certains RPS dans leur DSE si le par. 51 (5) est proclamé, aux moyens d'accès numériques mentionnés dans les articles 18.1.1 et 18.1.2 de ce règlement pour demander et obtenir l'accès à un dossier contenant des renseignements personnels sur la santé décrits dans ces articles, et lorsque SO agit comme une personne prescrite pour les besoins de l'alinéa 39 (1) c) de la Loi.

S'il est approuvé, ce projet de règlement modificatif permettrait aux DRS approuvés d'utiliser les services d'authentification de SO pour faciliter l'authentification des personnes afin de leur donner accès aux ressources numériques pour la santé approuvées. De concert avec la ministre de la Santé, SO devrait créer des critères d'admissibilité et un processus pour l'approbation des ressources numériques pour la santé qui veulent utiliser ces services d'authentification. Les critères d'admissibilité et le processus d'approbation seront publiés sur le site Web de SO.

En outre, ces modifications proposées exigeraient, notamment, que SO prenne les mesures suivantes :

- élaborer et publier, de concert avec la ministre de la Santé, une politique qui déterminerait les personnes admissibles aux services de validation, de vérification et d'authentification ainsi qu'aux services de gestion du compte Santé Ontario;
- offrir des services qui tiennent le compte Santé Ontario des personnes à jour, y compris la confidentialité, l'intégrité, l'accessibilité, la désactivation, la réactivation ou la suppression du compte Santé Ontario de la personne;
- demander à toute personne qui agirait en son nom, y compris à un agent ou à un fournisseur de services, d'accepter de se conformer aux restrictions et aux conditions qui s'appliquent à SO avant de la laisser consulter ou gérer les RPS qui sont recueillis ou utilisés pour fournir ces services de validation, de vérification et d'authentification ou ces services de gestion du CSO;
- aviser la Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario dans des circonstances particulières, certains DRS et les personnes concernées si leurs RPS qui ont été recueillis ou utilisés par SO pour la prestation de services de validation, de vérification et d'authentification ou de services de gestion du CSO ont été volés, perdus, utilisés ou divulgués sans autorisation.

2. Le règlement sur l'accès au DSE :

S'il est approuvé, le projet de règlement modificatif révoquerait le paragraphe 1 (1) du Règl. de l'Ont. 394/22 et ajouterait des dispositions afin de soutenir la mise en œuvre du par. 51 (5) pour permettre aux personnes d'avoir accès à certains RPS dans le DES provincial et à certains dossiers électroniques conservés par SO (« registres des accès »). S'il est approuvé, ce règlement modificatif, qui entrerait en vigueur à la proclamation du par. 51 (5) de la LPRPS, contiendrait des dispositions qui auraient les objectifs suivants :

- établir la portée des DSE auxquels les personnes pourraient avoir accès en vertu du par. 51 (5);
- établir que Santé Ontario, l'organisation prescrite (OP), fournirait des DSE à l'aide de moyens d'accès numériques aux personnes précisées par SO qui ont un CSO ou orienterait les gens vers d'autres moyens d'accès pour les personnes qui ne veulent ou ne peuvent pas utiliser les moyens d'accès numériques;
- préciser, pour les DSE, que SO n'a pas l'obligation de prendre en considération les exceptions au droit d'accès énumérées dans le par. 52 (1), mais établir un processus de notification avec les DRS qui ont versé ou ont l'intention de verser des documents dans le DSE (« DRS collaborateurs »);

- permettre à SO de désactiver l'accès, à l'aide des moyens d'accès numériques, aux dossiers de toutes les personnes concernées si un DRS collaborateur a avisé SO d'une exception, en vertu du par. 52 (1), qui s'applique aux documents que le DRS a versés ou a l'intention de verser dans le DSE;
- donner les grandes lignes des responsabilités de SO envers les DRS collaborateurs et les personnes qui veulent consulter leurs dossiers au moment de désactiver l'accès à l'aide des moyens d'accès numériques;
- exempter SO de l'obligation dans le par. 52 (1.1) de fournir les dossiers à l'aide des moyens d'accès numériques dans les formats électroniques spécifiés dans ce paragraphe;
- exempter SO des exigences en vertu du par. 52 (4) jusqu'à (7) en lien avec les dispositions pour les DRP au point d'intervention;
- exempter SO de l'obligation, en vertu du par. 55, de corriger les DSE;
- permettre à SO, pour les registres des accès [c.-à-d. les dossiers décrits dans la disposition 2 du par. 51 (5)], de fournir seulement des résumés de ces dossiers, de disposer d'une période initiale de 90 jours pour les fournir; et de seulement préparer des résumés pour la période de 12 mois précédant la demande. Ces résumés seraient fournis à l'aide des moyens d'accès numériques pour les personnes spécifiées par SO qui ont un CSO ou d'un autre processus pour les personnes qui ne veulent pas ou ne peuvent pas utiliser les moyens d'accès numériques.

Le par. 51 (6) de la LPRPS, qui confère un droit d'accès général aux dossiers qui sont sous la garde d'un DRS lorsque les RPS de la personne dans le DSE ont été vus, manipulés ou gérés par le DRS (p. ex., des registres des accès), serait également proclamé en même temps que le par. 51 (5), s'il est approuvé. Le projet de règlement exigerait seulement que les DRS fournissent des résumés de ces registres des accès, s'ils sont accessibles.

La population est invitée à fournir des commentaires par écrit sur le projet de réglementation pendant la période de 60 jours, **qui commence le 6 juillet 2024 et qui prend fin le 4 septembre 2024.**

En formulant des commentaires, veuillez considérer si les projets de règlements modificatifs devraient être réalisés avec ou sans changements. Veuillez également considérer s'il faut apporter d'autres modifications réglementaires aux Dispositions générales de la LPRPS, ou s'il faut envisager des modifications législatives. Veuillez être aussi précis que possible et donner une justification complète des changements ou des

ajouts suggérés.

Les commentaires par écrit peuvent être acheminés à l'adresse suivante :

Direction du Programme des solutions numériques pour la santé

Ministère de la Santé

Division des stratégies relatives au numérique et à l'analytique

222, rue Jarvis, 7^e étage

Toronto (Ontario) M7A 0B6

Courriel : digitalhealthprogrambranch@ontario.ca

(<mailto:digitalhealthprogrambranch@ontario.ca>)

Le texte des projets de règlements modificatifs est joint au présent avis en anglais et en français. Nous vous invitons à nous faire part de vos observations dans l'une ou l'autre de ces langues. Toutes les idées et observations reçues pendant la période de consultation seront pris en considération dans la rédaction finale des règlements. La teneur, la structure et la forme des projets de règlements, qui pourraient être modifiées à la suite de la consultation, sont laissées à la discrétion de la lieutenante-gouverneure en conseil, qui rend la décision finale sur le contenu de tout règlement.

Vous trouverez des renseignements sur la LPRPS et les Dispositions générales de la LPRPS, ainsi que des copies électroniques du présent avis, y compris le texte du projet de règlement, sur le site Web du Registre de la réglementation de l'Ontario à l'adresse suivante : <https://www.ontariocanada.com/registry/home.jsp> (<https://www.ontariocanada.com/registry/home.jsp>) .

Des copies de la LPRPS et des Dispositions générales de la LPRPS sont accessibles à www.e-laws.gov.on.ca. (<https://www.e-laws.gov.on.ca>)

Veillez noter que tout document ou commentaire d'une organisation reçu en réponse au présent avis sera considéré comme de l'information publique et pourrait être utilisé ou divulgué par le Ministère dans le cadre de son évaluation et de sa révision du projet de règlement. Il est donc possible que des documents, des commentaires ou des résumés de ceux-ci soient divulgués à d'autres parties intéressées pendant et après la période de consultation du public. **Lorsqu'un particulier transmet des documents ou des commentaires et indique qu'il est affilié à un organisme, le Ministère considère que ces documents ou commentaires ont été présentés au nom de cet organisme.** Les documents ou commentaires présentés par un particulier qui n'indique pas d'affiliation à

un organisme ne seront pas considérés comme de l'information publique, sauf indication explicite contraire du particulier. Toutefois, de tels documents ou commentaires peuvent être utilisés et divulgués par le Ministère dans le cadre de l'évaluation et de la révision du projet de règlement. Les renseignements personnels des personnes qui ne précisent pas leur affiliation organisationnelle, comme le nom et les coordonnées, sont recueillis par le Ministère en vertu du paragraphe 38 (2) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et du paragraphe 74 (1) de la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé*, et ne seront pas divulgués par le Ministère sans le consentement de la personne concernée, sauf si la loi l'exige. Si vous avez des questions sur la collecte de ces renseignements, vous pouvez contacter la coordinatrice ou le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée du ministère de la Santé au 416 327-7040.

L'honorable Sylvia Jones
Ministre de la Santé

Avertissement :

Le présent avant-projet de règlement vise à favoriser un dialogue à propos de son contenu. S'il est décidé de donner suite à la proposition, les commentaires reçus au cours de la consultation seront pris en considération lors de la rédaction finale du règlement. Le contenu, la structure, la forme et le libellé de l'avant-projet sont susceptibles de modification à la suite du processus de consultation, ainsi que de l'examen, du travail éditorial et des corrections effectués par le Bureau des conseillers législatifs.

AVANT-PROJET

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO

à prendre en vertu de la

LOI DE 2004 SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS SUR LA SANTÉ

modifiant le Règl. de l'Ont. 329/04

(DISPOSITIONS GÉNÉRALES)

1. *Le Règlement de l'Ontario 329/04 est modifié par adjonction de l'article suivant :*

Définitions pour l'application du présent règlement

1. 1.1. Les définitions qui suivent s'appliquent au présent règlement.

«compte Santé Ontario»

Le compte créé par l'Agence pour un particulier une fois son identité vérifiée au moyen des services de validation et de vérification. («Ontario Health Account»)

«dépositaire de renseignements sur la santé approuvé»

Dépositaire de renseignements sur la santé qui fournit une ou plusieurs ressources numériques approuvées en matière de santé. («approved health information custodian»)

«ressource en matière de santé subventionnée par la province»

S'entend au sens du paragraphe 34 (1) de la Loi. («provincially funded health resource»)

«ressource numérique approuvée en matière de santé»

Ressource numérique en matière de santé qui a été approuvée conformément au paragraphe 25.3 (1). («approved digital health resource»)

«ressource numérique en matière de santé»

Ressource en matière de santé subventionnée par la province qui, à la fois :

est fourni par un dépositaire de renseignements sur la santé à l'usage des particuliers;

permet à un dépositaire de renseignements sur la santé, selon le cas :

d'utiliser des moyens électroniques pour recueillir, utiliser, modifier, divulguer, transmettre, tenir ou éliminer des renseignements personnels sur la santé afin de fournir des soins de santé ou d'aider à la prestation de soins, de permettre à des particuliers d'accéder à leurs dossiers de renseignements personnels sur la santé ou de les utiliser, de les divulguer, de les tenir ou de les gérer de quelque autre manière que ce soit. («digital health resource»)

«services d'authentification»

Services qui se fondent sur les services de validation et de vérification visant à établir avec certitude l'identité d'un particulier. («authentication services»)

«services de gestion des comptes Santé Ontario»

Services fournis par l'Agence pour :

maintenir la confidentialité, l'intégrité ou la disponibilité du compte Santé Ontario d'un particulier,

gérer la désactivation, la réactivation ou l'élimination du compte Santé Ontario d'un particulier. («Ontario Health Account management services»)

«services de validation et de vérification»

Services qui :

visent à valider le numéro de la carte Santé et d'autres renseignements personnels sur la santé à partir de la carte Santé fournis par un particulier, y compris en se fondant sur les renseignements stockés dans la Base de données sur les personnes inscrites ou une base de données qui la remplace tenue par le ministre;

visent à vérifier que le particulier qui fournit le numéro de la carte Santé ou les autres renseignements sur la santé, et tout autre renseignement identificatoire qu'exige l'Agence est bel et bien le particulier auquel se rapportent le numéro de carte Santé et les renseignements personnels sur la santé;

se fondent sur les services visés aux alinéas a) et b) pour créer ou renouveler le compte Santé Ontario d'un particulier. («validation and verification services»)

2. L'article 6.1.1 du Règlement est modifié par remplacement de chaque occurrence de «Santé Ontario» par «l'Agence».

3. L'article 11 du Règlement est modifié par adjonction du paragraphe suivant :

(0.1) Sont des personnes prescrites pour l'application de l'alinéa 34 (2) b.1) de la Loi :

1. L'Agence ou ses mandataires, à l'égard de la collecte ou de l'utilisation de numéros de cartes Santé afin de fournir des services de validation ou de vérification, des services d'authentification ou des services de gestion des comptes Santé Ontario conformément au présent règlement.

4. L'article 12 du Règlement est modifié par adjonction de la disposition suivante :

2. L'Agence ou ses mandataires peuvent divulguer un numéro de carte Santé dont ils ont la garde ou le contrôle afin de fournir des services de validation et de vérification ou des services d'authentification conformément au présent règlement si, à la fois :
 - i. l'Agence a reçu le consentement exprès du particulier pour le divulguer, comme le prévoit l'article 25.1,
 - ii. la divulgation est faite, selon le cas :

- A. au ministre afin d'aider l'Agence à fournir des services de validation et de vérification,
- B. à un dépositaire de renseignements sur la santé approuvé dans le but de fournir des services d'authentification à l'égard de sa ressource numérique approuvée en matière de santé.

- 5. **Les dispositions 1 et 6.1 du paragraphe 13 (1) du Règlement sont modifiées par remplacement de chaque occurrence de «Santé Ontario» par «L'Agence».**
- 6. **La disposition 5 du paragraphe 18 (1) et les paragraphes 18 (10), (11) et (12) du Règlement sont modifiés par remplacement de chaque occurrence de «Santé Ontario» par «L'Agence».**
- 7. **Le Règlement est modifié par adjonction des articles suivants :**

Services de validation et de vérification : collecte, utilisation et divulgation de renseignements

25.1 (1) Sous réserve des articles 25.2 à 25.6, l'Agence peut, avec le consentement exprès du particulier que concernent les renseignements personnels sur la santé, recueillir des renseignements personnels sur la santé afin de fournir des services de validation et de vérification, des services d'authentification ou des services de gestion des comptes Santé Ontario.

(2) Sous réserve des articles 25.2 à 25.6, l'Agence peut, avec le consentement exprès du particulier que concernent les renseignements personnels sur la santé et afin de fournir des services de validation et de vérification ou des services d'authentification, divulguer des renseignements personnels sur la santé qui ont été recueillis ou utilisés en vertu du présent article :

au ministre afin d'aider l'Agence à fournir des services de validation et de vérification;

à un dépositaire de renseignements sur la santé approuvé afin de fournir des services d'authentification à l'égard de sa ressource numérique approuvée en matière de santé.

(3) Sous réserve des articles 25.2 à 25.6, l'Agence peut, avec le consentement exprès du particulier que concernent les renseignements personnels sur la santé, utiliser des renseignements personnels sur la santé qui ont été recueillis ou utilisés afin de fournir

des services de validation et de vérification, des services d'authentification ou des services de gestion des comptes Santé Ontario aux fins suivantes :

fournir des services de validation et de vérification;

permettre à l'Agence de fournir des services d'authentification à des dépositaires de renseignements sur la santé approuvés à l'égard de leur ressource numérique approuvée en matière de santé;

fournir des services de gestion des comptes Santé Ontario;

permettre au particulier d'utiliser le moyen numérique d'accès visé aux articles 18.1.1 et 18.1.2 du présent règlement pour demander et obtenir accès à un dossier de renseignements personnels sur la santé mentionné à ces articles;

permettre au particulier d'utiliser un moyen numérique d'accès mis à disposition par l'Agence lorsqu'elle agit en tant que personne prescrite pour l'application de l'alinéa 39 (1) c) de la Loi.

(4) L'Agence, à la fois :

élabore, en consultation avec le ministre, une politique au sujet des particuliers admissibles à la prestation directe ou indirecte de services de validation et de vérification, de services d'authentification ou de services de gestion des comptes Santé Ontario qu'elle offre;

publie la politique sur son site Web.

(5) L'Agence ne doit pas recueillir auprès d'un dépositaire de renseignements sur la santé ni divulguer à celui-ci des renseignements personnels sur la santé afin de fournir des services de validation et de vérification, des services d'authentification ou des services de gestion des comptes Santé Ontario, à moins que l'une ou l'autre des conditions suivantes soit remplie :

le dépositaire de renseignements sur la santé est un dépositaire de renseignements sur la santé approuvé qui a conclu une entente conforme aux exigences de la disposition 2 du paragraphe 25.3 (3);

le dépositaire de renseignements sur la santé est le ministre, et le but de la divulgation est de fournir des services de validation et de vérification.

(6) Lorsqu'elle fournit des services de validation et de vérification, des services d'authentification ou des services de gestion des comptes Santé Ontario, l'Agence ne doit pas, sauf si la loi l'exige par ailleurs :

recueillir, utiliser ou divulguer des renseignements personnels sur la santé si d'autres renseignements permettent de réaliser cette fin;

recueillir, utiliser ou divulguer plus de renseignements personnels sur la santé qu'il est raisonnablement nécessaire pour réaliser la fin visée;

recueillir, utiliser ou divulguer des renseignements personnels sur la santé, sauf selon ce qui est raisonnablement nécessaire, afin de fournir des services de validation et de vérification, des services d'authentification ou des services de gestion des comptes Santé Ontario, selon le cas, conformément au présent règlement;

utiliser ou divulguer un compte Santé Ontario à des fins autres que celles énoncées au présent article.

Services de validation et de vérification : consentement

25.2 (1) Les dispositions de la Loi qui portent sur le consentement s'appliquent à tout consentement exigé en application de l'article 25.1 comme si l'Agence était un dépositaire de renseignements sur la santé, sous réserve des adaptations nécessaires et de l'exigence voulant que le consentement soit exprès.

(2) Un particulier peut retirer son consentement exigé en application de l'article 25.1 en remettant un avis de son retrait à l'Agence. Toutefois, le retrait n'a pas d'effet rétroactif.

(3) L'Agence veille à ce que le compte Santé Ontario d'un particulier soit éliminé de manière sécuritaire dans les 30 jours après la date à laquelle elle est avisée du retrait du consentement du particulier et avise ce dernier de l'élimination de manière sécuritaire.

(4) L'Agence veille à ce qu'un compte Santé Ontario qui est inactif depuis au moins deux ans soit éliminé de manière sécuritaire.

Services de validation et de vérification : approbation

25.3 (1) L'agence peut, en consultation avec le ministre et conformément aux critères d'admissibilité et au processus d'approbation visés au paragraphe (2), approuver une ressource numérique en matière de santé que fournit un dépositaire de renseignements sur la santé.

(2) En consultation avec le ministre, l'Agence crée des critères d'admissibilité et un

processus pour l'approbation des ressources numériques en matière de santé qu'elle publie sur son site Web.

(3) Les critères d'admissibilité et le processus d'approbation visés au paragraphe (2) doivent exiger ce qui suit :

1. Le dépositaire de renseignements sur la santé qui demande l'approbation de la ressource numérique en matière de santé doit présenter les évaluations suivantes à l'Agence aux fins d'examen :
 - i. Les menaces, les points faibles et les risques qui existent en ce qui concerne la sécurité et l'intégrité des renseignements personnels sur la santé qui seraient recueillis ou utilisés si la ressource numérique en matière de santé était approuvée.
 - ii. Les répercussions possibles de l'approbation de la ressource numérique en matière de santé sur la vie privée des particuliers dont les renseignements seraient divulgués par l'intermédiaire de la ressource numérique en matière de santé.
2. Le dépositaire de renseignements sur la santé qui demande l'approbation de la ressource numérique en matière de santé doit conclure un accord avec l'Agence qui décrit ce qui suit :
 - i. Une description des services d'authentification qu'elle est tenue de fournir au dépositaire de renseignements sur la santé approuvé par l'intermédiaire de la ressource numérique approuvée en matière de santé.
 - ii. Une description des mesures de précaution d'ordre administratif, technique et physique qu'elle mettra en œuvre afin d'assurer le caractère confidentiel et la sécurité des renseignements personnels sur la santé qu'elle divulguera dans le cadre de la prestation de services d'authentification.
 - iii. Une description de la ressource numérique approuvée en matière de santé et des renseignements personnels sur la santé que celle-ci recueillera.
 - iv. Une description des mesures de précaution d'ordre administratif, technique et physique de la ressource numérique en matière de santé.
 - v. Un accord conclu par le dépositaire de renseignements sur la santé portant que tous les renseignements personnels sur la santé recueillis dans le cadre des services d'authentification qui lui ont été fournis par l'Agence ne peuvent être utilisés que par le dépositaire à l'égard de la ressource numérique approuvée en

matière de santé.

(4) L'accord visé à la disposition 2 du paragraphe (3) avec un dépositaire de renseignements sur la santé approuvé peut être, à la fois :

conclu à l'égard d'une ou plusieurs ressources numériques approuvées en matière de santé que le dépositaire fournit;

inclus dans un accord qui porte sur d'autres questions qui ne figurent pas à cette disposition;

modifié après sa conclusion pour tenir compte de toute ressource numérique nouvellement approuvée en matière de santé.

(5) Le dépositaire de renseignements sur la santé approuvé qui recueille des renseignements personnels sur la santé auprès de l'Agence par l'intermédiaire d'une ressource numérique approuvée en matière de santé utilise ces renseignements uniquement, selon le cas :

à l'égard de la ressource numérique approuvée en matière de santé selon ce que la loi permet;

si la loi l'exige par ailleurs.

(6) Un dépositaire de renseignements sur la santé approuvé ne peut divulguer un compte Santé Ontario que si la loi l'exige.

(7) Un dépositaire de renseignements sur la santé approuvé ne doit pas permettre à la personne qui agit en son nom d'accéder aux renseignements personnels sur la santé qu'il a recueillis dans le cadre des services d'authentification qui lui ont été fournis, sauf si la personne convient d'observer les restrictions et les conditions qui s'appliquent au dépositaire de renseignements sur la santé approuvé lorsqu'il reçoit des services d'authentification.

Services de validation et de vérification : personnes agissant au nom de l'Agence

25.4 (1) L'Agence ne doit pas permettre à une personne agissant en son nom, y compris un mandataire ou un fournisseur de services, d'accéder aux renseignements personnels sur la santé qu'elle a recueillis ou utilisés dans le cadre de la prestation de services de validation et de vérification, de services d'authentification ou de services de gestion des comptes Santé Ontario, ou de traiter ces renseignements d'une autre façon, sauf si la personne convient d'observer les restrictions et les conditions qui s'appliquent à l'Agence

lorsqu'elle fournit de tels services.

(2) Sous réserve du paragraphe (1), l'Agence peut fournir les renseignements personnels sur la santé qu'elle a recueillis dans le cadre de la prestation de services de validation et de vérification, de services d'authentification ou de services de gestion des comptes Santé Ontario à un de ses mandataires qui peut les utiliser pour fournir de tels services en son nom.

(3) L'article 17 de la Loi s'applique à l'Agence et à ses mandataires comme si l'Agence était un dépositaire de renseignements sur la santé, sous réserve des adaptations nécessaires.

(4) La définition qui suit s'applique au présent article.

«mandataire»

Personne, que celle-ci ait ou non l'autorité de lier l'Agence, qu'elle soit ou non employée par l'Agence et qu'elle soit ou non rémunérée, qui agit pour l'Agence ou en son nom avec son autorisation, aux fins de l'Agence et non aux siennes, à l'égard de renseignements personnels sur la santé.

Services de validation et de vérification : exigences de l'Agence en matière de protection de la vie privée et de sécurité

25.5 (1) L'Agence prend les mesures qui sont raisonnables dans les circonstances pour veiller à ce que :

les renseignements personnels sur la santé qu'elle a recueillis ou utilisés afin de fournir des services de validation et de vérification, des services d'authentification ou des services de gestion des comptes Santé Ontario soient protégés contre le vol, la perte et une utilisation ou une divulgation non autorisées;

les dossiers qui contiennent les renseignements personnels sur la santé soient protégés contre une duplication, une modification ou une élimination non autorisées.

(2) Si elle établit que des renseignements personnels sur la santé qu'elle a recueillis ou utilisés afin de fournir des services de validation et de vérification, des services d'authentification ou des services de gestion des comptes Santé Ontario ont été soit volés ou perdus, soit utilisés ou divulgués sans autorisation, l'Agence avise les personnes suivantes à la première occasion raisonnable :

le particulier que concernent les renseignements personnels sur la santé, en précisant dans l'avis que le particulier a le droit de porter plainte devant le commissaire en vertu de la partie VI de la Loi;

tout dépositaire de renseignements sur la santé qui a recueilli les renseignements en question à l'égard de sa ressource numérique approuvée en matière de santé.

(3) Lorsqu'elle fournit des services de validation et de vérification, des services d'authentification ou des services de gestion des comptes Santé Ontario, l'Agence :

remet au particulier, avant de recueillir ses renseignements personnels sur la santé pour créer ou renouveler son compte Santé Ontario, une description claire de ses services de validation et de vérification, de ses services d'authentification et de ses services de gestion des comptes Santé Ontario, y compris une description générale des mesures de précaution visant à éviter les violations;

met à la disposition du public :

une description claire de ses services de validation et de vérification, de ses services d'authentification et de ses services de gestion des comptes Santé Ontario,

une description de la marche à suivre pour communiquer avec l'Agence afin d'obtenir des renseignements généraux sur les services de validation et de vérification, les services d'authentification et les services de gestion des comptes Santé Ontario,

une description de la marche à suivre pour déposer une plainte auprès de l'Agence ou du commissaire,

une description générale des mesures de précaution mises en œuvre par l'Agence,

un avis selon lequel un compte Santé Ontario qui n'a pas été utilisé depuis deux ans est réputé inactif et doit être éliminé de manière sécuritaire.

(4) L'Agence avise le commissaire du vol ou de la perte ou de l'utilisation ou de la divulgation sans autorisation de renseignements personnels sur la santé qu'elle a recueillis ou utilisés afin de fournir des services de validation et de vérification, des services d'authentification ou des services de gestion des comptes Santé Ontario dans l'une ou l'autre des circonstances suivantes :

1. L'Agence a des motifs raisonnables de croire que des renseignements personnels sur

la santé ont été utilisés ou divulgués sans autorisation par une personne qui savait ou aurait dû savoir qu'elle les utilisait ou les divulguait sans autorisation.

2. L'Agence a des motifs raisonnables de croire que des renseignements personnels sur la santé ont été volés.
3. L'Agence a des motifs raisonnables de croire qu'après la perte initiale de renseignements personnels sur la santé ou leur utilisation ou divulgation initiales sans autorisation, ces renseignements ont été à nouveau utilisés ou divulgués, ou le seront à nouveau, sans autorisation.
4. La perte ou l'utilisation ou la divulgation sans autorisation de renseignements personnels sur la santé s'inscrit dans un contexte de pertes similaires, ou d'utilisations ou de divulgations similaires sans autorisation, de renseignements personnels sur la santé dont l'Agence a la garde ou le contrôle.
5. L'Agence établit que la perte ou l'utilisation ou la divulgation sans autorisation de renseignements personnels sur la santé est importante, compte tenu de toutes les circonstances pertinentes, notamment :
 - i. La question de savoir si la perte ou l'utilisation ou la divulgation sans autorisation de renseignements personnels sur la santé concernait un volume considérable de renseignements personnels sur la santé.
 - ii. La question de savoir si la perte ou l'utilisation ou la divulgation sans autorisation de renseignements personnels sur la santé concernait des renseignements personnels sur la santé de nombreux particuliers.

(5) L'Agence évalue les services de validation et de vérification, les services d'authentification et les services de gestion des comptes Santé Ontario qu'elle fournit à l'égard de ce qui suit aux moments indiqués au paragraphe (4) :

1. Les menaces, les points faibles et les risques associés à la sécurité et à l'intégrité des renseignements personnels sur la santé recueillis, utilisés et divulgués dans le cadre de la prestation de services de validation et de vérification, de services d'authentification et de services de gestion des comptes Santé Ontario, selon le cas.
2. Les répercussions possibles des services de validation et de vérification, des services d'authentification et des services de gestion des comptes Santé Ontario de l'Agence sur la vie privée des particuliers que concernent les renseignements.

(6) L'Agence effectue les évaluations aux moments suivants :

1. Avant que l'Agence commence pour la première fois à recueillir, à utiliser et à divulguer des renseignements personnels sur la santé afin de fournir des services de validation et de vérification, des services d'authentification et des services de gestion des comptes Santé Ontario.
2. Avant que ne soit apporté un changement considérable aux services de validation et de vérification, aux services d'authentification et aux services de gestion des comptes Santé Ontario de l'Agence.
3. Chaque fois qu'une nouvelle menace importante pour les services de validation et de vérification, les services d'authentification et les services de gestion des comptes Santé Ontario de l'Agence est découverte.
4. Avant le deuxième anniversaire du jour de l'entrée en vigueur du présent article et au moins une fois tous les deux ans par la suite.

(7) L'Agence vérifie et surveille les dossiers électroniques qu'elle doit garder afin de fournir des services de validation et de vérification ou des services d'authentification.

(8) L'Agence garde un dossier électronique de tous les cas de consultation, d'emploi, d'utilisation, de collecte, de divulgation ou de traitement d'une autre façon de la totalité ou d'une partie des renseignements personnels sur la santé qu'elle a recueillis ou utilisés afin de fournir des services de validation et de vérification, des services d'authentification ou des services de gestion des comptes Santé Ontario; elle veille aussi à ce que le dossier contienne les renseignements suivants :

1. Le particulier que concernent les renseignements.
2. Le type de renseignements qui sont consultés, recueillis, divulgués, employés, ou traités d'une autre façon.
3. Toutes les personnes qui ont consulté, employé, utilisé, recueilli, divulgué ou traité d'une autre façon les renseignements.
4. La date, l'heure et le lieu de la consultation, de la collecte, de la divulgation, de l'emploi, ou du traitement des renseignements.

Services de validation et de vérification : mesures de précaution, pratiques et procédures

25.6 (1) L'Agence met en place et respecte des mesures de précaution, des pratiques et des procédures d'ordre administratif, technique et physique afin de :

protéger la vie privée des particuliers à l'égard desquels elle fournit des services touchant leurs renseignements personnels sur la santé et de protéger la confidentialité de ces renseignements;

permettre à l'Agence de se conformer aux articles 25.1 à 25.5.

(2) L'Agence peut consulter le commissaire au sujet des mesures de précaution, des pratiques et des procédures d'une manière qu'elle-même et le commissaire jugent mutuellement appropriée dans les circonstances.

Entrée en vigueur

8. [Entrée en vigueur]

Avertissement :

Le présent avant-projet de règlement vise à favoriser un dialogue à propos de son contenu. S'il est décidé de donner suite à la proposition, les commentaires reçus au cours de la consultation seront pris en considération lors de la rédaction finale du règlement. Le contenu, la structure, la forme et le libellé de l'avant-projet sont susceptibles de modification à la suite du processus de consultation, ainsi que de l'examen, du travail éditorial et des corrections effectués par le Bureau des conseillers législatifs.

AVANT-PROJET

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO

à prendre en vertu de la

LOI DE 2004 SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS SUR LA SANTÉ

modifiant le Règl. de l'Ont. 329/04
.....

(DISPOSITIONS GÉNÉRALES)

1. (1) Le Règlement de l'Ontario 329/04 est modifié par adjonction des articles suivants :

Application du par. 51 (5) de la Loi : dossiers visés à la disposition 1
.....

18.1.1 (1) Le présent article s'applique à l'Agence lorsqu'elle agit en tant qu'organisation prescrite visée au paragraphe 51 (5) de la Loi à l'égard des dossiers visés à la disposition 1 de ce paragraphe.

(2) Le droit d'accès prévu pour l'application de la disposition 1 du paragraphe 51 (5) de la Loi est limité aux dossiers suivants :

1. Les dossiers dérivés du Répertoire numérique des médicaments ou d'un répertoire qui le remplace.
2. Les dossiers dérivés du Système d'information de laboratoire de l'Ontario ou d'un répertoire qui le remplace.

(3) L'Agence met à la disposition des particuliers qu'elle précise et qui disposent d'un compte Santé Ontario un moyen numérique d'accès leur permettant d'avoir accès aux dossiers visés au paragraphe (2).

(4) L'Agence publie des instructions sur son site Web ou par tout autre moyen qu'elle estime souhaitable pour renseigner les personnes qui souhaitent avoir accès aux dossiers visés au paragraphe (2), mais qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas utiliser le moyen numérique d'accès, sur les manières de demander accès aux dossiers auprès du ou des dépositaires de renseignements sur la santé applicables.

(5) Lorsqu'elle reçoit une demande d'accès à des dossiers :

l'Agence y répond s'il s'agit d'une demande d'accès par l'intermédiaire du moyen numérique d'accès à des dossiers visés au paragraphe (2) qui émane d'un particulier disposant d'un compte Santé Ontario qu'elle précise, auquel cas elle agit comme si elle est un dépositaire de renseignements sur la santé pour ce qui est de donner accès à ces dossiers par l'intermédiaire du moyen numérique d'accès;

elle n'est pas tenue de répondre à toute autre demande d'accès aux dossiers.

(6) L'Agence n'est pas tenue de prendre en considération les exceptions au droit d'accès à un dossier visées aux alinéas 52 (1) a) à f) de la Loi; toutefois, elle doit :

veiller à ce que le dépositaire de renseignements sur la santé qui a versé ou qui a l'intention de verser les renseignements personnels sur la santé au dossier de santé électronique ait été avisé qu'elle peut donner accès au dossier de renseignements personnels sur la santé conformément à la partie V de la Loi;

donner accès au dossier conformément à la partie V de la Loi et au présent article si

le dépositaire de renseignements sur la santé ne précise aucune exception visée aux alinéas 52 (1) a) à f) de la Loi qui s'applique.

(7) Lorsqu'elle donne accès aux dossiers, l'Agence est exemptée des exigences visées aux paragraphes 52 (4) à (7) de la Loi.

(8) Le dépositaire de renseignements sur la santé peut aviser l'Agence s'il établit qu'une exception visée aux alinéas 52 (1) a) à f) de la Loi s'applique à l'un des dossiers qu'il a l'intention de verser ou qu'il a déjà versé au dossier de santé électronique, auquel cas :

l'Agence désactive l'accès par l'intermédiaire du moyen numérique d'accès à l'ensemble des dossiers du particulier concerné, que le dépositaire de renseignements sur la santé les ait versés ou non, notamment en désactivant l'accès du particulier concerné à son compte Santé Ontario;

le paragraphe 52 (2) de la Loi ne s'applique pas à l'accès aux dossiers par l'intermédiaire du moyen numérique d'accès.

(9) Si elle désactive l'accès par l'intermédiaire du moyen numérique d'accès en application du paragraphe (8), l'Agence doit prendre les mesures suivantes :

au moins une fois toutes les deux semaines ou conformément à tout autre intervalle dont elle convient avec le dépositaire de renseignements sur la santé pendant la période de désactivation de l'accès par l'intermédiaire du moyen numérique d'accès, l'Agence fournit des mises à jour au dépositaire qui a donné l'avis visé au paragraphe (8) pour qu'il établisse si l'exception est toujours applicable;

elle dirige le particulier vers le ou les dépositaires de renseignements sur la santé qui ont fourni les dossiers applicables de sorte que le particulier puisse obtenir les dossiers directement des dépositaires conformément à la partie V de la Loi;

elle réactive l'accès du particulier concerné par l'intermédiaire du moyen numérique d'accès si les conditions suivantes sont réunies :

le dépositaire de renseignements sur la santé indique que la désactivation n'est pas nécessaire parce que les exceptions visées aux alinéas 52 (1) a) à f) de la Loi ne s'appliquent plus,

ni elle ni aucun dépositaire de renseignements sur la santé n'a précisé d'autres exceptions visées aux alinéas 52 (1) a) à f) de la Loi comme exceptions s'appliquant aux dossiers du particulier concerné pour lesquels l'accès serait réactivé.

(10) L'Agence est exemptée de l'exigence, visée au paragraphe 52 (1.1) de la Loi, de fourniture des dossiers par l'intermédiaire du moyen numérique d'accès sous les formats électroniques précisés à ce paragraphe.

(11) L'Agence est exemptée de l'exigence, visée à l'article 55 de la Loi, de rectification des dossiers.

(12) Il est entendu que l'Agence a le droit de se fier à une affirmation faite relativement au présent article conformément aux règles prévues au paragraphe 71 (4) de la Loi.

(13) Les dispositions de la partie III de la Loi s'appliquent à l'Agence, avec les modifications nécessaires, lorsqu'elle exerce ses pouvoirs, fonctions et responsabilités en vertu du présent article.

(14) La définition qui suit s'applique au présent article.

«dossier de santé électronique»

S'entend au sens de l'article 55.1 de la Loi.

Application du par. 51 (5) de la Loi : dossiers visés à la disposition 2

18.1.2 (1) Le présent article s'applique à l'Agence lorsqu'elle agit en tant qu'organisation prescrite visée au paragraphe 51 (5) de la Loi en ce qui concerne les dossiers visés à la disposition 2 de ce paragraphe.

(2) Malgré l'alinéa 54 (1) a) de la Loi, l'Agence est uniquement tenue de fournir un résumé des renseignements figurant dans les dossiers visés à la disposition 2 du paragraphe 51 (5) de la Loi et non de donner accès aux dossiers proprement dits.

(3) L'Agence n'est pas tenue de fournir des résumés à l'égard de toute période de plus de 12 mois écoulée avant la date de la demande d'accès.

(4) L'Agence met à la disposition :

des particuliers qu'elle précise et qui disposent d'un compte Santé Ontario un moyen numérique d'accès leur permettant d'avoir accès aux résumés;

des particuliers qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas utiliser le moyen numérique d'accès un autre processus leur permettant d'avoir accès aux résumés.

(5) Lorsqu'elle reçoit une demande d'accès à des dossiers :

l'Agence y répond s'il s'agit d'une demande d'accès par l'intermédiaire du moyen numérique d'accès à des dossiers visés à la disposition (2) du paragraphe 51 (5) qui émane d'un particulier disposant d'un compte Santé Ontario qu'elle précise, auquel cas elle agit comme si elle est un dépositaire de renseignements sur la santé pour ce qui est de donner accès à ces dossiers par l'intermédiaire du moyen numérique d'accès;

elle répond à toutes les demandes d'accès par l'intermédiaire de l'autre processus aux dossiers visés à la disposition 2 du paragraphe 51 (5) de la Loi, auquel cas elle agit comme si elle est un dépositaire de renseignements sur la santé pour ce qui est de donner accès à ces dossiers par l'intermédiaire de cet autre processus;

elle n'est pas tenue de répondre à toute autre demande d'accès aux dossiers.

(6) Malgré l'alinéa (5) a), si l'accès d'un particulier par l'intermédiaire du moyen numérique d'accès a été désactivé en application de l'article 18.1.1, l'Agence dirige le particulier vers l'autre processus et lui donne accès aux résumés par l'intermédiaire de cet autre processus.

(7) Si l'Agence établit qu'une exception visée aux alinéas 52 (1) a) à f) de la Loi s'applique à l'un des résumés qu'elle a rendu ou qu'elle a l'intention de rendre disponible par l'intermédiaire du moyen numérique d'accès :

elle désactive l'accès par l'intermédiaire du moyen numérique d'accès à l'ensemble des dossiers du particulier concerné, notamment en désactivant l'accès du particulier concerné à son compte Santé Ontario;

le paragraphe 52 (2) de la Loi ne s'applique pas à l'accès aux dossiers par l'intermédiaire du moyen numérique d'accès.

(8) Si elle désactive l'accès par l'intermédiaire du moyen numérique d'accès en application du paragraphe (7), l'Agence doit prendre les mesures suivantes :

au moins une fois toutes les deux semaines pendant la période de désactivation de l'accès par l'intermédiaire du moyen numérique d'accès, elle évalue si l'exception visée à l'alinéa 52 (1) a) à f) de la Loi continue de s'appliquer;

elle dirige le particulier vers l'autre processus et lui donne accès, par l'intermédiaire de cet autre processus, à n'importe lequel de ses résumés qui réunit les conditions suivantes :

il n'est pas visé par une exception visée aux alinéas 52 (1) a) à (f) de la Loi,

son accès par l'intermédiaire du moyen numérique d'accès a été désactivé;

elle réactive l'accès du particulier concerné par l'intermédiaire du moyen numérique d'accès si elle estime que les conditions suivantes sont réunies :

la désactivation n'est pas nécessaire parce que les exceptions visées aux alinéas 52 (1) a) à f) de la Loi ne s'appliquent plus aux résumés,

ni elle ni aucun dépositaire de renseignements sur la santé n'a précisé d'autres exceptions visées aux alinéas 52 (1) a) à f) de la Loi comme exceptions s'appliquant aux dossiers du particulier concerné pour lesquels l'accès serait réactivé.

(9) L'Agence est exemptée de l'exigence, visée au paragraphe 52 (1.1) de la Loi, de fourniture des résumés par l'intermédiaire du moyen numérique d'accès sous les formats électroniques précisés à ce paragraphe.

(10) Malgré le paragraphe 54 (2) de la Loi :

l'Agence répond à la demande d'accès au dossier au plus tard 90 jours après la réception de la demande;

le paragraphe 54 (3) de la Loi s'applique avec les adaptations nécessaires et peut autoriser une prorogation supplémentaire du délai de réponse d'au plus 30 jours.

(11) Les dispositions de la partie III de la Loi s'appliquent à l'Agence, avec les modifications nécessaires, lorsqu'elle exerce ses pouvoirs, fonctions et responsabilités en vertu du présent article.

(12) Il est entendu que l'Agence a le droit de se fier à une affirmation faite relativement au présent article conformément aux règles prévues au paragraphe 71 (4) de la Loi.

Application du par. 51 (6) de la Loi

18.1.2.1 Pour l'application du paragraphe 51 (6) de la Loi, le dépositaire de renseignements sur la santé, malgré l'alinéa 54 (1) a) de la Loi, est uniquement tenu de fournir un résumé des renseignements figurant dans les dossiers visés à ce paragraphe si ces renseignements sont disponibles; il n'est pas tenu de donner accès aux dossiers proprement dits.

(2) Le paragraphe 18.1.1 (3) du Règlement, tel qu'il est pris par le paragraphe (1), est abrogé et remplacé par ce qui suit :

(3) L'Agence met à la disposition :

des particuliers qui disposent d'un compte Santé Ontario un moyen numérique d'accès leur permettant d'avoir accès aux dossiers visés au paragraphe (2);

des particuliers qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas utiliser le moyen numérique d'accès un autre processus leur permettant d'avoir accès aux dossiers visés au paragraphe (2).

(3) Le paragraphe 18.1.1 (4) du Règlement, tel qu'il est pris par le paragraphe (1), est abrogé.

(4) Le paragraphe 18.1.1 (5) du Règlement, tel qu'il est pris par le paragraphe (1), est abrogé et remplacé par ce qui suit :

(5) Lorsqu'elle reçoit une demande d'accès à des dossiers :

l'Agence y répond s'il s'agit d'une demande d'accès par l'intermédiaire du moyen numérique d'accès à des dossiers visés au paragraphe (2) qui émane d'un particulier disposant d'un compte Santé Ontario, auquel cas elle agit comme si elle est un dépositaire de renseignements sur la santé pour ce qui est de donner accès à ces dossiers par l'intermédiaire du moyen numérique d'accès;

elle répond à toutes les demandes d'accès par l'intermédiaire de l'autre processus aux dossiers visés au paragraphe (2), auquel cas elle agit comme si elle est un dépositaire de renseignements sur la santé pour ce qui est de donner accès à ces dossiers par l'intermédiaire de cet autre processus;

elle n'est pas tenue de répondre à toute autre demande d'accès aux dossiers.

(5) L'alinéa 18.1.1 (8) a) du Règlement, tel qu'il est pris par le paragraphe (1), est abrogé et remplacé par ce qui suit :

l'Agence désactive l'accès, par l'intermédiaire du moyen numérique d'accès, à l'ensemble des dossiers du particulier concerné, que le dépositaire de renseignements sur la santé les ait fournis ou non;

(6) L'alinéa 18.1.1 (9) b) du Règlement, tel qu'il est pris par le paragraphe (1), est abrogé et remplacé par ce qui suit :

elle dirige le particulier vers l'autre processus et lui donne accès par l'intermédiaire de cet autre processus à n'importe lequel de ses dossiers visés au paragraphe (2) qui réunit les conditions suivantes :

il n'est pas visé par une exception visée aux alinéas 52 (1) a) à (f) de la Loi,

son accès par l'intermédiaire du moyen numérique d'accès a été désactivé;

) (7) L'alinéa 18.1.2 (4) a) du Règlement, tel qu'il est pris par le paragraphe (1), est modifié par suppression de «qu'elle précise».

) (8) L'alinéa 18.1.2 (5) a) du Règlement, tel qu'il est pris par le paragraphe (1), est modifié par suppression de «qu'elle précise».

) (9) L'alinéa 18.1.2 (7) a) du Règlement, tel qu'il est pris par le paragraphe (1), est abrogé et remplacé par ce qui suit :

elle désactive l'accès par l'intermédiaire du moyen numérique d'accès à l'ensemble des dossiers du particulier concerné;

Abrogation

2. Le paragraphe 1 (1) du Règlement de l'Ontario 394/22 est abrogé.

Entrée en vigueur

3. [Entrée en vigueur]

(157-G120F)

Loi sur le mariage

LES CERTIFICATS D'ENREGISTREMENT PERMANENT autorisant à célébrer des mariages en Ontario ont été délivrés aux suivants :

Nom	Lieu	Date d'Entrée en Vigueur
-----	------	--------------------------

Nom	Lieu	Date d'Entrée en Vigueur
Aragones, Samuel Paul	Markham, ON, CA	18-Jun-2024
Arnott, Carol Sandra	Stratford, ON, CA	18-Jun-2024
Ghikadis, Steve Edward	Cottam, ON, CA	18-Jun-2024
Hujaij, Haitham	Ottawa, ON, CA	18-Jun-2024
Jones, Craig	Georgetown, ON, CA	18-Jun-2024
Mason, Bonita Elizabeth	Kanata, ON, CA	18-Jun-2024
McGuire, Kimberley Alison	Bracebridge, ON, CA	18-Jun-2024
Metwally, Samy Ahmed	Kanata, ON, CA	18-Jun-2024
Patchell, Erin Lindsay	Carleton Place, ON, CA	18-Jun-2024
Smith, Ashleigh Keira	Mississauga, ON, CA	18-Jun-2024
Stannus, Joseph Robert	Toronto, ON, CA	18-Jun-2024

Nom	Lieu	Date d'Entrée en Vigueur
Augustus, Sherry Ann	Hamilton, ON, CA *****	19-Jun-2024
Allen, Garfield Anthony	Brampton, ON, CA *****	21-Jun-2024
Allen, Orleen Kyrie	Brampton, ON, CA *****	21-Jun-2024
Brown, Myrtilyn Camis	London, ON, CA *****	21-Jun-2024
Byng, Andrew Michael	Angus, ON, CA *****	21-Jun-2024
Hsieh, Ping Han Peter	Mississauga, ON, CA *****	21-Jun-2024
Jewell, David Robert	Caledonia, ON, CA *****	21-Jun-2024
Nalda, Themistocles Xavier Sablayan	Mississauga, ON, CA *****	21-Jun-2024
Sellathurai, Jeyananthasothy	Markham, ON, CA *****	21-Jun-2024

LES CERTIFICATS D'ENREGISTREMENT TEMPORAIRE autorisant à célébrer des mariages en Ontario ont été délivrés aux suivants :

Date	Nom	Lieu	Date d'Entrée en Vigueur
18-Jul-2024 to 22-Jul-2024	Martin, Sheri Lynne	Rocky Mountain House, AB, CA *****	18-Jun-2024
31-Jul-2024 to 04-Aug-2024	Pollard, William Robert	Mississauga, ON, CA *****	18-Jun-2024
19-Sep-2024 to 23-Sep-2024	Skalenk, Paula Marie	Vancouver, BC, CA *****	18-Jun-2024
26-Jul-2024 to 30-Jul-2024	Aguilar, Charles Ed II	Saskatoon, SK, CA *****	19-Jun-2024
17-Oct-2024 to 21-Oct-2024	Cotton, Grant Jacob	Kindersley, SK, CA *****	21-Jun-2024
22-Aug-2024 to 26-Aug-2024	Holbrough, Aaron Jon Don	Peterborough, ON, CA *****	21-Jun-2024
03-Aug-2024 to 07-Aug-2024	Smith, Marilyn Anne	Puslinch, ON, CA *****	21-Jun-2024

LES AVIS DE RADIATION de personnes autorisées à célébrer des mariages en Ontario ont été envoyés à :

Nom	Lieu	Date d'Entrée en Vigueur

Nom	Lieu	Date d'Entrée en Vigueur
Cucuteanu, Daniel	Courtice, ON, CA *****	19-Jun-2024
Ekioba, Victor	Toronto, ON, CA *****	19-Jun-2024
Hsuen, John S C	North York, ON, CA *****	19-Jun-2024
Nichols, Frederick Antonio	Rosedale, NY, USA *****	19-Jun-2024
Orpana, Andrew Antonio Olavi	Benton Harbor, MI, USA *****	19-Jun-2024
Oudri, Gerardo	Columbia, MD, USA *****	19-Jun-2024
Perrin, Kenton	Boca Raton, FL, USA *****	19-Jun-2024
Pule, Elizabeth	Blackfalds, AB, CA *****	19-Jun-2024
Pule, Robert Orlando	Blackfalds, AB, CA *****	19-Jun-2024
Sanchiez, Daniel	Lincoln, NE, USA *****	19-Jun-2024
Skeete, Charles Irwin Bernard	London, ON, CA *****	19-Jun-2024

Nom	Lieu	Date d'Entrée en Vigueur
Smith, Dexter	East Meadow, NY, USA	19-Jun-2024
Yang, Unjong	Smyrna, GA, USA	19-Jun-2024
Zivkovic, Goran	Mockern, , Germany	19-Jun-2024

Ashif Damji

Registraire générale adjointe de l'état civil

(157-G121)

Avis du gouvernement — Autres (suite)

Loi sur le Changement de Nom

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE donné que les changements de noms mentionnés ci-après ont été accordés au cours de la période du 17 juin 2024 au 23 juin 2024, en vertu de la *Loi sur le changement de nom*, L.R.O. 1990, chap. C.7, et du Règlement 68, R.R.O. 1990, s'y rapportant. La liste indique l'ancien nom suivi du nouveau nom.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
June 17, 2024 to June 23, 2024	ABIGAIL,	YO, ABIGAIL.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
June 17, 2024 to June 23, 2024	ADISA, TRISTAN.JAMAL.	TRILLANO, TRISTAN.JAMAL.
June 17, 2024 to June 23, 2024	AHMEDOU, EBBAH.	CHEIKH ELBIDHAN, SIDI.MOHAMED.
June 17, 2024 to June 23, 2024	AL-IEDANI, ALAA.ABDULZAHRA.SALMA N.	AL-IEDANI, ALAA.
June 17, 2024 to June 23, 2024	ALE, OGHUZ.	KASHGARI, OGHUZ.ALI.
June 17, 2024 to June 23, 2024	ALIZADEH, JUSTIN.	CANETE, JUSTIN.DOMINIC.
June 17, 2024 to June 23, 2024	AMADOR, ANGELICA.	SYED, ANGELICA.
June 17, 2024 to June 23, 2024	AMANDEEP,	IBRAHIM, AMAN.
June 17, 2024 to June 23,	AMANDEEP KAUR,	KAUR, AMANDEEP.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
2024		
June 17, 2024 to June 23, 2024	AMIT,	TAKYAR, AMIT.
June 17, 2024 to June 23, 2024	AMIT DEV,	DEV, AMIT.
June 17, 2024 to June 23, 2024	ANTERPREET KAUR,	GORAYA, ANTERPREET.KAUR.
June 17, 2024 to June 23, 2024	ARORA, HIMANI.	MIDHA, HIMANI.
June 17, 2024 to June 23, 2024	ATTIQI, MOHAMMAD.SHIR.SHAH.	ATTIQI, SHIRSHAH.
June 17, 2024 to June 23, 2024	BARCLAY, SHELANA.ESCOBAR.	ESCOBAR, LANA.
June 17, 2024 to June 23, 2024	BARKER, MALAIKAH.TRICIA- CAREL.	MELBOURNE-BARKER, MALAIKAH.TRICIA-CAREL.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
June 17, 2024 to June 23, 2024	BAXTER-WIGGINS, MAGGIE.WILSON.	BAXTER CIANO, MAGGIE.WILSON.
June 17, 2024 to June 23, 2024	BENEDEK, SARAH.JACQUELINE.	MCDOWALL, SARAH.JACQUELINE.
June 17, 2024 to June 23, 2024	BOARD, CHARLYTTE.GRACE.KATHRY N.	GRANT, CHARLYTTE.GRACE.KATH RYN.
June 17, 2024 to June 23, 2024	BORDELEAU, EMILY.KAITLIN.GRACE.	BORDELEAU, WILL.KAITLIN.ATLAS.GRA CE.
June 17, 2024 to June 23, 2024	BORSAS, EMILY.ISABEL.	BORSAS, SIMON.
June 17, 2024 to June 23, 2024	BOUCHER, KAYDEE.DIANE.EMILIA.	NELSON, KAYDEE.DIANE.EMILIA.
June 17, 2024 to June 23, 2024	BREMNER, JACOB.MATTHEW.	BREMNER, LILITH.EVELYN.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
June 17, 2024 to June 23, 2024	BRUCE, ANNA.MARIE.	MCCREADY-BRUCE, ANNA.MARIE.
June 17, 2024 to June 23, 2024	BRUCE, OLIVIA.GRACE.	MCCREADY-BRUCE, OLIVIA.GRACE.
June 17, 2024 to June 23, 2024	BUTLER, MARK.GLYN.	WRIGHT, MARK.MADDY.
June 17, 2024 to June 23, 2024	BÉRUBÉ, VALÉRIE.MARIE.GUYLAINE.	BÉRUBÉ-LÉVESQUE, VALÉRIE.
June 17, 2024 to June 23, 2024	CARROLL, JOHN.HENRY.MORRISON.	MILLS, JOHN.HENRY.MORRISON.
June 17, 2024 to June 23, 2024	CATSAMACIS, MARIE.	KATSAMAKIS, MARIA.
June 17, 2024 to June 23, 2024	CHETANJOT SINGH,	GORAYA, CHETAN.SINGH.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
June 17, 2024 to June 23, 2024	CHISAMORE, MARY.CAIRINE.	CHISAMORE, CAIRINE.MARY.
June 17, 2024 to June 23, 2024	CONFERIDO, JASON.PASCUA.	PASCUA, JASON.
June 17, 2024 to June 23, 2024	COOPER, BRANDON.EARL.	RICHARDSON, BRANDON.EARL.
June 17, 2024 to June 23, 2024	COUTURE, DIANE.MARIE.	MAE, ELLA.
June 17, 2024 to June 23, 2024	D'SOUZA, GILLIAN.CLARE.	CARDOSO, GILLIAN.CLARE.
June 17, 2024 to June 23, 2024	DANIAL, HEROUS.SHERAK.	DANIAL, HEROUS.
June 17, 2024 to June 23, 2024	DANIAL, NATALIE.SHERAK.	DANIAL, NATALIE.
June 17, 2024 to June 23,	DANIAL, SERGE.SHERAK.	DANIAL, SERGE.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
2024		
June 17, 2024 to June 23, 2024	DANKHA, NAWAL.NAMROD.DANKHA.	DANKHA, RITA.
June 17, 2024 to June 23, 2024	DE LA CRUZ, LYLE.CLAUDETTE.LAURON.	DE LA CRUZ-PENALOSA, LYLE.CLAUDETTE.LAURON.
June 17, 2024 to June 23, 2024	DHAWAN, NEERAJ.KUMAR.	DHAWAN, NEERAJ.
June 17, 2024 to June 23, 2024	DI VARANO, MELISSA.	SCALENA, MELISSA.
June 17, 2024 to June 23, 2024	DINGWELL, CHRISTINE.ELIZABETH.LOUISE.	MARTIN, KRIS.ELIZABETH.LOUISE.
June 17, 2024 to June 23, 2024	DIOR, JORDAN.	DIOR, CHANEL.
June 17, 2024 to June 23, 2024	DIXON, AVA.MADISON.	DIXON-AZIMI, AVA.MADISON.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
June 17, 2024 to June 23, 2024	DOMINIQUE, JAYDEN.BRADLEY.AVELAR.	AVELAR, JAYDEN.BRADLEY.
June 17, 2024 to June 23, 2024	DUNCAN, SCOTT.JOSHUA.BRUCE.	DUNCAN, SCOTT.BRUCE.
June 17, 2024 to June 23, 2024	DYCK, TONY.FRIESSEN.	DYCK FRIESSEN, TONY.
June 17, 2024 to June 23, 2024	ERRIDGE, HUDSON.JAMES.	ANDREWS, HUDSON.JAMES.
June 17, 2024 to June 23, 2024	FAHEY, JOHN- RYAN.WILLIAM.	MORELL, JOHN- RYAN.WILLIAM.
June 17, 2024 to June 23, 2024	FARNSWORTH-JOHNSTON, ABELLA.ROSE.LYNN.LAUREL .	FARNSWORTH, ABELLA.ROSALYNN.
June 17, 2024 to June 23, 2024	FAZAL, AYAAN.	HAMEED-FAZAL, AYAAN.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
June 17, 2024 to June 23, 2024	FELIPE, GENREAL.VANCE.POSTIGO.	QUIZON, GENREAL.VANCE.
June 17, 2024 to June 23, 2024	FELIPE, GEZIKIEL.CHASIN.	QUIZON, GEZIKIEL.CHASIN.
June 17, 2024 to June 23, 2024	FISHER, NOELLE.CHAPIN.	FISHER, NEO.CHAPIN.
June 17, 2024 to June 23, 2024	FOSTER, KARLIE.SUSAN.ROBERTA.	MCINNES, KARLIE.SUSAN.ROBERTA.
June 17, 2024 to June 23, 2024	FURLANO, DOMENICO.JOSHUA.	FURLANO, JOSHUA.DOMENIC.
June 17, 2024 to June 23, 2024	GAGANDEEP SINGH,	SANDHU, GAGANDEEP.SINGH.
June 17, 2024 to June 23, 2024	GAMBLE, GABRIELLE.LYNNE.	GAMBLE, GABE.GEORGE.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
June 17, 2024 to June 23, 2024	GARDINER, CONNER.MICHAEL.	GARDINER, HICKORY.
June 17, 2024 to June 23, 2024	GAUTHAM, SHLOK.RAGHUVeer.	GAUTHAM, SHLOK.RAGHUVeer.
June 17, 2024 to June 23, 2024	GAZDA, CHRISTIAN.JAN.	SHINJU, MURASAKI.
June 17, 2024 to June 23, 2024	GENDERS, HANNAH.SUSAN.MAY.	GENDERS, MORGAN.KENNITH.
June 17, 2024 to June 23, 2024	GEORGE NAVIN BERNARD,	BERNARD, NAVIN.
June 17, 2024 to June 23, 2024	GLOVER-PREZEAU, MARLEY.RENEE.	GLOVER, MARLEY.RENEE.
June 17, 2024 to June 23, 2024	GORAYA, JORAVAR.SINGH.	GORAYA, ZORAWAR.SINGH.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
June 17, 2024 to June 23, 2024	GRAHAM, LATANA.NURINE.	GRAHAM, LATANIA.NURINE.
June 17, 2024 to June 23, 2024	GROVER, KARANPREET.KAUR.	GILL, KARANPREET.KAUR.
June 17, 2024 to June 23, 2024	HAHN, ELIZABETH.ANNE.	YOUNG, ELIZABETH.ANNE.
June 17, 2024 to June 23, 2024	HAIDER, AMINA.AHMED.	HAYDER, AMINA.ADNAN.
June 17, 2024 to June 23, 2024	HALSTEAD, KIMBERLY.IDA.	HOKKANEN, KIMBERLY.IDA.
June 17, 2024 to June 23, 2024	HARB, SAMIR.IBRAHIM.	HARB, SAMIR.
June 17, 2024 to June 23, 2024	HARDY, LIANE.BEATRICE.	JONES, LIANE.BEATRICE.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
June 17, 2024 to June 23, 2024	HARRISON, KATHARINE.LUCY.	HARRISON, KATHARINE.LUCY.PENELO PE.
June 17, 2024 to June 23, 2024	HARSHJOT SINGH,	GAHUNIA, HARSHJOT.SINGH.
June 17, 2024 to June 23, 2024	HAWTHORNE, JESSE.OWEN.	HAWTHORNE, JESSE.JAMES.
June 17, 2024 to June 23, 2024	HEARN, KYRA.LOUISE.	HEARN, ROWAN.BAILEY.
June 17, 2024 to June 23, 2024	HOSKIN, NATHAN.DONALD.	PARKHURST, NATHAN.DONALD.
June 17, 2024 to June 23, 2024	HOSSEINI, SEYEDALI.	SEPANTA, KOUROSH.
June 17, 2024 to June 23, 2024	HOSSEINZADEH HANZAYI, ZOHREH.	HANZA, ZOHREH.
June 17, 2024 to June 23,	HUANG, XIAO.FANG.	HUANG, FANNY.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
2024		
June 17, 2024 to June 23, 2024	HUSSAIN, ZOHRA.GHULAM.	MOEZ, ZOHRA.
June 17, 2024 to June 23, 2024	JAGJIT SINGH,	SINGH, JAGJIT.
June 17, 2024 to June 23, 2024	JAHANI AVAL, ROXANA.SEVIL.	JAHANI-GERAN, ROXANA.SEVIL.
June 17, 2024 to June 23, 2024	JAKUBIAK, MICHAEL.	JAKUBIAK, MICHAEL.LEON.
June 17, 2024 to June 23, 2024	JONES, STEPHAN.NICHOLAS.	FRAGISKOS, STEPHAN.NICHOLAS.
June 17, 2024 to June 23, 2024	JOSEPH, ABIGAIL.REBECCA.	JOSEPH, EMERALD.ABIGAIL.
June 17, 2024 to June 23, 2024	JOSHI, JIGAR.HEMATKUMAR.	JOSHI, JIIGARH.KUMAR.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
June 17, 2024 to June 23, 2024	JOSHI, ZINAL.JIGAR.	JOSHI, ZZIINAL.
June 17, 2024 to June 23, 2024	KANAN, GUNL.	GHELICKKHAN, LARA.GONUL.
June 17, 2024 to June 23, 2024	KAROUNOS, DIMITRIOS.	PAPADEA, DEMETRE.
June 17, 2024 to June 23, 2024	KAUR, KIRANJIT.	BAGHA, KIRANJIT.KAUR.
June 17, 2024 to June 23, 2024	KELLY TOWER, ZOEY.ANNE.	KELLY, ZOEY.ANNE.
June 17, 2024 to June 23, 2024	KHANGURA, MANPREET.KAUR.	ATWAL, MANPREET.KAUR.
June 17, 2024 to June 23, 2024	KHARAIBAH, NABEEL.H.A.	KHRAIBAH, NABEEL.HASHEM.ALI.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
June 17, 2024 to June 23, 2024	KHEIRANDISHBOROUJENI, ALMA.	MCGILL, ROSE.ALMA.
June 17, 2024 to June 23, 2024	KINTU, MATTHEW.HERNY.	KINTU, MATTHEW.HENRY.
June 17, 2024 to June 23, 2024	KOLUSADE, ROLAND.ADEGOKE.	KOLUSADE, PRINCE- ROLAND.ADEGOKE.
June 17, 2024 to June 23, 2024	KONAR, KRISHAV.	KONAR, KRISAV.
June 17, 2024 to June 23, 2024	KONAR, SURYYA.KANTA.	KONAR, SURYA.
June 17, 2024 to June 23, 2024	KORKEEN, ANDRE.ARA.KORKEEN.	MARKARIAN, ANDRE.
June 17, 2024 to June 23, 2024	KORKEEN, HOVEEK.ARA.KORKEEN.	MARKARIAN, HOVIG.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
June 17, 2024 to June 23, 2024	KORKEEN, VART.ARA.KORKEEN.	MARKARIAN, VART.
June 17, 2024 to June 23, 2024	KOSHY PAUL, JOHAN.	PAUL, JOHAN.KOSHY.
June 17, 2024 to June 23, 2024	KOTOVITCH PROKOPETS, MICHAEL.ROBERT.	KOTOVITCH, MICHAEL.
June 17, 2024 to June 23, 2024	KRISHNAN, ANANTHA.	KHAIL, ANANTHA.
June 17, 2024 to June 23, 2024	KRISTENSEN, MACGREGOR.ROBERT.	WAGENAAR, MACGREGOR.ROBERT.
June 17, 2024 to June 23, 2024	KRISTENSEN, SAVANNAH.RUBY.	WAGENAAR, SAVANNAH.RUBY.
June 17, 2024 to June 23, 2024	LABELLE, JULIE.	NGOY, ROSA- FAITH.MARY.
June 17, 2024 to June 23,	LACROIX, BRIGITTE.RITA.	BEDARD, BRIGITTE.RITA.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
2024		
June 17, 2024 to June 23, 2024	LEAMAN, DAVID.PAUL.	LEAMAN, DANA.P.
June 17, 2024 to June 23, 2024	LEENA JACOB,	JACOB, LEENA.
June 17, 2024 to June 23, 2024	LOWE-THOMASON, KALVIN.AUBREY.CHARLES.	LOWE, KALVIN.AUBREY.CHARLES .
June 17, 2024 to June 23, 2024	MANPREET SINGH,	DEOL, MANPREET.SINGH.
June 17, 2024 to June 23, 2024	MARSH, KAYLEY.ANNE.	MARSH, KAMRYN.JORDAN.
June 17, 2024 to June 23, 2024	MAYERS, JEROME.HECTOR.	RAJMOOLIE, HECTOR.DEVONTE.
June 17, 2024 to June 23, 2024	MC NAMARA, ANNE.ELIZABETH.SAMPLE.	MCNAMARA, ANNE.ELIZABETH.SAMPL E.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
June 17, 2024 to June 23, 2024	MCCAUGHLEY, KYLE.WILLIAM.IVAN.	ABBOTT, KYLE.WILLIAM.IVAN.
June 17, 2024 to June 23, 2024	MCNEILL, BRYCE.PHILIP.CHRISTOPHE R.	GUINTA, BRYCE.PHILIP.
June 17, 2024 to June 23, 2024	MEHUL BEHAR,	BEHAR, MEHUL.
June 17, 2024 to June 23, 2024	MRINAL,	MITTAL, MRINAL.
June 17, 2024 to June 23, 2024	MUHAMMAD, MUNAHEL.	KHAN, SARAH.
June 17, 2024 to June 23, 2024	MUNOZ GONZALEZ, AMERICA.ISABEL.	MUNOZ GONZALEZ, OTHNIEL.YAFET.
June 17, 2024 to June 23, 2024	MURPHY, LAURA.ANNE.	MURPHY, LIAM.ARTHUR.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
June 17, 2024 to June 23, 2024	NAGARAJAN, VARSHAN.	KANDIAH, VARSHAN.NAGARAJAN.
June 17, 2024 to June 23, 2024	NALLATHAMBY, SHANTHIYA.	DEVARAJAH, SHANTHIYA.
June 17, 2024 to June 23, 2024	NAVNEET KAUR,	SAINI, NAVNEET.KAUR.
June 17, 2024 to June 23, 2024	NEVILLE, JENNIFER.ROBIN.	NEVILLE-LAKE, JENNIFER.ROBIN.
June 17, 2024 to June 23, 2024	NGUYEN, THI.KIM.DUNG.	AMARAL, KATIE.NGUYEN.
June 17, 2024 to June 23, 2024	NIKONOROVA, INNA.	STEPANOVA, INNA.
June 17, 2024 to June 23, 2024	NUR, AHAD.	NUR, AYAN.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
June 17, 2024 to June 23, 2024	OLADUNJOYE, VICTOR.BOLA.AFAM.	AFOCHA, VICTOR.BOLA.
June 17, 2024 to June 23, 2024	OLAWOYIN, TENIOLA.PEARL.	OLAWOYIN, TOMILOLA.PEARL.
June 17, 2024 to June 23, 2024	ORTIZ, IRISSE.ESTHER.CASTALONI.	LOGAN, IRISSE.ESTHER.
June 17, 2024 to June 23, 2024	PAE, CORINNE.RYU.	RYU, CORINNE.
June 17, 2024 to June 23, 2024	PAGADDU, DON.RAYLEIGH.ARENAJO.	ARENAJO-PAGADDU, DONRAYLEIGH.
June 17, 2024 to June 23, 2024	PATEL, JINAL.	PATEL, JINAL.URMIL.
June 17, 2024 to June 23, 2024	PATEL, NISHV.	PATEL, NISHV.URMIL.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
June 17, 2024 to June 23, 2024	PAULINO, GENEVA.MAE.VALDEZ.	CALARA, GENEVA.MAE.PAULINO.
June 17, 2024 to June 23, 2024	PAWAN KUMAR,	NAURDH, PAWAN.
June 17, 2024 to June 23, 2024	PENDIODAY, ROJEN.ABOGADOR.	GARCERO, ROJEN.PENDIODAY.
June 17, 2024 to June 23, 2024	PEREZ, GLORIA.MARINA.	PAIZ FIGUEROA, GLORIA.MARINA.
June 17, 2024 to June 23, 2024	PETIT, SHAUN.MICHEL.ROY.	JONES, SHAUN.ROY.
June 17, 2024 to June 23, 2024	PFIELSTICKER-WINGHAM, OWEN.ROBERT.SAMUEL.	PFIELSTICKER, OWEN.JACK.VALENTINE.
June 17, 2024 to June 23, 2024	PHAM, THI.HA.	PHAM, HALEN.HA.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
June 17, 2024 to June 23, 2024	PRABHDEEP SINGH,	DHILLON, PRABHDEEP.SINGH.
June 17, 2024 to June 23, 2024	PRONG, EVAN.TAYLOR.	TAYLOR, EVAN.PRONG.
June 17, 2024 to June 23, 2024	RAJPUT, RAHEEL.AHMED.	RAJPUT, REEMA.ZAHEER.
June 17, 2024 to June 23, 2024	RAMGARHIA, AMRIK.SINGH.	GAHLLA, AMRIK.SINGH.
June 17, 2024 to June 23, 2024	RAMGARHIA, PAVNEET.KAUR.	GAHLLA, PAVNEET.KAUR.
June 17, 2024 to June 23, 2024	RAMGARHIA, RUPINDER.KAUR.	GAHLLA, RUPINDER.KAUR.
June 17, 2024 to June 23, 2024	ROBINSON, KELLI.MARIE.KENNEDY.	RODE, KELLY.MARIE.KENNEDY.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
June 17, 2024 to June 23, 2024	ROBINSON-MITCHELL, EMMETT.ELIJAH.	ROBINSON, EMMETT.ELIJAH.
June 17, 2024 to June 23, 2024	ROBINSON-MITCHELL, SOPHIE.RAY.	ROBINSON, SOPHIE.RAY.
June 17, 2024 to June 23, 2024	ROTKAR, MAYA.SHIRISH.	ROTKAR, MAYA.
June 17, 2024 to June 23, 2024	RUIZ, MARIO.ALEXANDER.	MENDOZA, MARIO.ALEXANDER.
June 17, 2024 to June 23, 2024	RUSK, ERIC.MICHAEL.	FAWCETT, ERIC.MICHAEL.
June 17, 2024 to June 23, 2024	SACREY, ISAIAH.REINALDO.JUSTIN.	SOARES, ISAIAH.REINALDO.
June 17, 2024 to June 23, 2024	SAFI, ATMAR.	SAFI, ALI.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
June 17, 2024 to June 23, 2024	SAVELYEV, DENIS.ALEXANDER.LÉO.	SAVELENKO, DENIS.ALEXANDER.LÉO.
June 17, 2024 to June 23, 2024	SCALENA, MELISSA.	DI VARANO, MELISSA.
June 17, 2024 to June 23, 2024	SHERRAH, RHONDA.LEE.	LANSUE, RHONDA.LEE.
June 17, 2024 to June 23, 2024	SHOBHNA,	THIND, SHOBHNA.
June 17, 2024 to June 23, 2024	SIMRAN SINGH,	SHERGILL, SIMRAN.SINGH.
June 17, 2024 to June 23, 2024	SIVAKUMAR, ARCHANA.	KUMARASAMY, ARCHANA.
June 17, 2024 to June 23, 2024	SIVAKUMAR, ATHAVAN.	KUMARASAMY, ATHAVAN.
June 17, 2024 to June 23,	SIVAKUMAR, OVIYA.	KUMARASAMY, OVIYA.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
2024		
June 17, 2024 to June 23, 2024	SKALLI, MOHAMMED.	SKALLI, YOUSSEF.
June 17, 2024 to June 23, 2024	SNYDER, NATALIA.VECHASLAVOVNA.	RODIONOVA, NATALIA.VECHASLAVOVN A.
June 17, 2024 to June 23, 2024	SOUSA PEREIRA, MARIA.CELESTE.DE.BRAGA.	SOUSA, MARIA.CELESTE.DE.BRAG A.
June 17, 2024 to June 23, 2024	SPARKS, JAMES.WILFRED.	SPARKS, JAIMIE.
June 17, 2024 to June 23, 2024	ST PIERRE THERRIEN, ... MATHIEU.	THERRIEN, MATHIEU.ST.PIERRE.
June 17, 2024 to June 23, 2024	STEELE, SHANNON.KATHRYN.	STEELE, SHANNON.KATHRYN.LIST ER.
June 17, 2024 to June 23, 2024	SUMAIRA,	PARVEZ, MAHTAB.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
June 17, 2024 to June 23, 2024	SUTHERLAND, HANNAH.CARIAD.	MCPHEE, HANNAH.CARIAD.
June 17, 2024 to June 23, 2024	SWERDFEGER, STEPHANIE.ANN.	ROANTREE, STEPHANIE.ANN.
June 17, 2024 to June 23, 2024	SYED AHMED KASHIF,	SYED, KASHIF.AHMED.
June 17, 2024 to June 23, 2024	TAYLOR, AMANDA.MARGARET.	TAYLOR, MOZ.MAXWELL.
June 17, 2024 to June 23, 2024	THAKKAR, MANALI.HARSHADKUMAR.	DOSHI, MANALI.BHAUMIK.
June 17, 2024 to June 23, 2024	THAYALAN, VISHNURAM.	THAYALAN, DAVID.VISHNURAM.
June 17, 2024 to June 23, 2024	THERAVITHAYANGKURA, KANSHAWN.	SMITH, SHAWN.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
June 17, 2024 to June 23, 2024	TORRES, ALEXANDER.	GADEA TORREZ, ALEXANDER.
June 17, 2024 to June 23, 2024	TUAZON, ARREMEI.PINGOL.	LAWRENCE, ARREMEI.TUAZON.
June 17, 2024 to June 23, 2024	UMAMA SAHER,	SAHER, UMAMA.
June 17, 2024 to June 23, 2024	VALDEZ, ALESSANDRA.SOFIA.	VALDEZ, ALESSANDRA.SOFIA.AMI O.
June 17, 2024 to June 23, 2024	VAN DEN HURK, HEIDI.ELIZABETH.	PERRIN, HEIDI.ELISABETH.
June 17, 2024 to June 23, 2024	VARU, KRISHNA.HARDASBHAI.	AHIR, KRISHNA.JAYDEEP.
June 17, 2024 to June 23, 2024	VEITCH-BROWN, ALEXA.KAITLYN.	MACDONALD, ALEXA.KAITLYN.
June 17, 2024 to June 23,	VIJO JOSE VARGHESE,	VARGHESE, VIJO.JOSE.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
2024		
June 17, 2024 to June 23, 2024	VINCENT, DALLAS.JANE.AILEEN.	COSENTINO, DALLAS.JANE.
June 17, 2024 to June 23, 2024	WARK, CATHERINE.MARIE.	WELLS, CATHERINE.HUNTER.MAR IE.
June 17, 2024 to June 23, 2024	WATKINS, MICHAEL.LEONARD.	WATKINS, MICHAEL.LEONARD.OSCA R.
June 17, 2024 to June 23, 2024	WILLIAMS, BONNIE.ROSE.	WILLIAMS, BONITA.ROSE.
June 17, 2024 to June 23, 2024	WONG, ALEX.	WONG, ALEX.PAK.HO.
June 17, 2024 to June 23, 2024	YAP SHYONG QING,	YAP, SHYONG.QING.
June 17, 2024 to June 23, 2024	ZAFIROVSKA-TASEVSKA, ANETA.	TASEVSKA, ANETA.

Date	Ancien Nom	Nouveau Nom
June 17, 2024 to June 23, 2024	ZHANG, BO.WEI.	ZHANG, WILLIAM.
June 17, 2024 to June 23, 2024	ZHAO, YANGYANG.	YANG, YANG.

Ashif Damji

Registraire générale adjointe de l'état civil

(157-G122)

Demandes Présentées à la Législature — Projets de loi d'intérêt privé

AVIS AU PUBLIC

Les procédures concernant les demandes de projets de loi d'intérêt privé sont énoncées dans le Règlement de l'Assemblée législative et les frais des demandes sont fixés par le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Des renseignements sont disponibles sur le site Internet www.ola.org/fr (<http://www.ola.org/fr>) ou peuvent être demandés par courrier à l'adresse suivante :

Direction des services de la procédure

Édifice Whitney, salle 1405

Queen's Park

Toronto (Ontario), M7A 1A2

Téléphone : 416 325-3500 (Les appels à frais virés sont acceptés.)

L'examen des demandes de projets de loi d'intérêt privé reçues après le 1^{er} septembre peut être remis jusqu'à la première session ordinaire de l'année civile suivante.

Le Greffier de l'Assemblée législative

Trevor Day

(8699) T.F.N

Demandes au Parlement provincial

Veillez noter que cet avis n'a pas été publié en français.

(157-P144) 24, 25, 26 and 27

(157-P145) 24, 25, 26 and 27

(157-P146) 24, 25, 26 and 27

Avis relatifs aux compagnies

Veillez noter que cet avis n'a pas été publié en français.

(157-P155)

Ventes de terrains par le shérif

EN VERTU D'UN BREF D'EXÉCUTION déposé auprès du shérif de la VILLE DE TORONTO daté du 30 JANVIER 2017, portant le numéro de dossier 17-0001588, contre les biens meubles et immeubles, de PROVISION SPORTS INC. AND WILLIAM MARKLE, débiteur, à la demande de STEPHANE GAGNON AND SERGE GAGNON créancier(s), j'ai saisi les droits, titres, intérêts et droits de rachat de PROVISION SPORTS INC. AND WILLIAM MARKLE, débiteur(s), à l'égard de LA TOTALITÉ ET CHACUNE DES PARTIES d'une certaine parcelle ou bande de terrain et bâtiments composée de : PT LT 27 PL 3283 NORTH YORK AS IN TB292485; TORONTO (N YORK) , CITY OF TORONTO

à l'adresse municipale suivante : 14 TRUMAN ROAD NORTH YORK ON, M2L 2L5

Je procéderai à la vente de tous lesdits droits, titres, intérêts et droits de rachat **PROVISION SPORTS INC. AND WILLIAM MARKLE**, débiteur(s), à l'égard desdits biens-fonds et ténements

décrits ci-dessus, dans le cadre d'une vente aux enchères publiques assujettie aux conditions énoncées ci-dessous, à/au **393 UNIVERSITE RUE, 6e étage, TORONTO, ONTARIO, M5G 1E6, le jeudi 11 JUILLET 2024, à 11 h 00.** (Inscription à partir de 9 h 30 – 10 h 30)
(Inscription à partir de 9 h 30 – 10 h 30)

LA VENTE DES BIENS SUSMENTIONNÉS EST ASSUJETTIE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

L'acheteur assume la responsabilité des hypothèques, charges, privilèges, impôts impayés et de tout autres gage grevant le bien-fonds. Aucune déclaration n'est faite concernant le titre des bien-fonds ou toute autre question liée à l'intérêt qui sera vendu. La libre possession n'est pas comprise dans la vente du bien. Il sera de la responsabilité de l'acheteur potentiel de vérifier ces questions.

CONDITIONS :

Une avance de 10 % du prix demandé ou 5 000 \$, selon le montant le plus élevé,

- est exigible du soumissionnaire retenu au moment de la vente
- sera déduite du prix d'achat;
- n'est pas remboursable. Le non-respect de ces conditions par le soumissionnaire retenu risque de conduire à la confiscation de toute avance versée au moment de la vente ou par la suite.

Un délai de dix jours ouvrables suivant la date de la vente est prévu pour obtenir un financement et verser le solde dû au **393 UNIVERSITE RUE, 6e étage, TORONTO, ONTARIO, M5G 1E6**

Tous les paiements doivent être effectués en espèces ou par traite bancaire, chèque certifié ou mandat à l'ordre du ministre des Finances.

Un acte unilatéral sera remis par le shérif après le paiement satisfaisant du prix d'achat total.

Toute autre condition qui serait annoncée.

LA VENTE PEUT ÊTRE ANNULÉE PAR LE SHÉRIF SANS AUTRE PRÉAVIS TANT QUE LE SHÉRIF N'EST PAS SATISFAIT DU RESPECT DES CONDITIONS DE VENTE PAR LE SOUMISSIONNAIRE RETENU.

Nota : nul employé du ministère du Procureur général ne peut acheter, directement ou indirectement des biens ou biens meubles, des biens-fonds ou des ténements mis en vente par un shérif dans le cadre d'une procédure juridique.

Date : 3, AVRIL 2024

Kessel Walker

Shérif

Bureau d'application de Toronto,
393 Universite Rue 6 eme etage,
Toronto, Ontario, M5G 1E6

(157-P156F)

EN VERTU D'UN BREF D'EXÉCUTION déposé auprès du shérif de la **VILLE DE TORONTO** daté du **17 OCTOBRE, 2012** portant le numéro de dossier **12-0006245**, contre les biens meubles et immeubles, de **XIA LI XU ALIAS CAROLYN XIA LI XU ALIAS CAROLYN X XU**, débiteur, à la demande de **BANK OF CHINA** créancier(s), j'ai saisi les droits, titres, intérêts et droits de rachat de **XIA LI XU ALIAS CAROLYN XIA LI XU ALIAS CAROLYN X XU**, débiteur(s), à l'égard de LA TOTALITÉ ET CHACUNE DES PARTIES d'une certaine parcelle ou bande de terrain et bâtiments composée de : **UNIT 16, LEVEL 20, METRO TORONTO CONDOMINIUM PLAN NO. 1143 AND ITS APPURTENANT INTEREST. THE DESCRIPTION OF THE CONDOMINIUM PROPERTY IS ; PT BLK 1, PLN 66M2175, des. AS PTS 11 TO 35 (INCL) ON 66R17476. CITY OF SCARBOROUGH. S/T & T/W AS CREATED AND SET OUT IN SCHEDULE 'A' OF DECLARATION D542206 CITY OF TORONTO**

à l'adresse municipale suivante : **UNIT#2338, 68 CORPORATE DRIVE, SCARBOROUGH, ONTARIO, M1H 3H3**

Je procéderai à la vente de tous lesdits droits, titres, intérêts et droits de rachat de **XIA LI XU ALIAS CAROLYN XIA LI XU ALIAS CAROLYN X XU**, débiteur(s), à l'égard desdits biens-fonds et ténements décrits ci-dessus, dans le cadre d'une vente aux enchères publiques assujettie aux conditions énoncées ci-dessous, à/au **393 UNIVERSITE RUE, 6e étage, TORONTO, ONTARIO, M5G 1E6, le jeudi 11 JUILLET, 2024, à 11 h 00.** (Inscription à partir de 9 h 30 – 10 h 30) (Inscription à partir de 9 h 30 – 10 h 30)

LA VENTE DES BIENS SUSMENTIONNÉS EST ASSUJETTIE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

L'acheteur assume la responsabilité des hypothèques, charges, privilèges, impôts impayés et de tout autres gage grevant le bien-fonds. Aucune déclaration n'est faite concernant le titre des bien-fonds ou toute autre question liée à l'intérêt qui sera vendu. La libre possession n'est pas comprise dans la vente du bien. Il sera de la responsabilité de l'acheteur potentiel de vérifier ces questions.

CONDITIONS :

Une avance de 10 % du prix demandé ou 5 000 \$, selon le montant le plus élevé,

- est exigible du soumissionnaire retenu au moment de la vente
- sera déduite du prix d'achat;
- n'est pas remboursable. Le non-respect de ces conditions par le soumissionnaire retenu risque de conduire à la confiscation de toute avance versée au moment de la vente ou par la suite.

Un délai de dix jours ouvrables suivant la date de la vente est prévu pour obtenir un financement et verser le solde dû au **393 UNIVERSITE AVENUE, 6TH EME ETAGE TORONTO, ONTARIO, M5G 1E6**

Tous les paiements doivent être effectués en espèces ou par traite bancaire, chèque certifié ou mandat à l'ordre du ministre des Finances.

Un acte unilatéral sera remis par le shérif après le paiement satisfaisant du prix d'achat total.

Toute autre condition qui serait annoncée.

LA VENTE PEUT ÊTRE ANNULÉE PAR LE SHÉRIF SANS AUTRE PRÉAVIS TANT QUE LE SHÉRIF N'EST PAS SATISFAIT DU RESPECT DES CONDITIONS DE VENTE PAR LE SOUMISSIONNAIRE RETENU.

Nota : nul employé du ministère du Procureur général ne peut acheter, directement ou indirectement des biens ou biens meubles, des biens-fonds ou des ténements mis en vente par un shérif dans le cadre d'une procédure juridique.

Date : 3, AVRIL 2024

Kessel Walker

Shérif

Bureau d'application de Toronto,
393 Universite Rue 6 eme etage,
Toronto, Ontario, M5G 1E6

(157-P157F)

EN VERTU D'UN BREF D'EXÉCUTION déposé auprès du shérif de la VILLE DE TORONTO daté du 16 NOVEMBRE 2022, portant le numéro de dossier 22-0003383, contre les biens meubles et immeubles, de of RICCARDO MOSCA, débiteur, à la demande de IFTECH INVENTING FUTURE TECHNOLOGY INC., IFTECH INVENTING FUTURE TECHNOLOGY INC. (NY), BRODIE STANFIELD AND MICHAEL STANFIELD créancier(s), j'ai saisi les droits, titres, intérêts et droits de rachat of RICCARDO MOSCA, débiteur(s), à l'égard de LA TOTALITÉ ET CHACUNE DES PARTIES d'une certaine parcelle ou bande de terrain et bâtiments composée de : PCL 234-1 , SEC M943 ; LOT 234 , PLAN M943 ; S/T A102828 SCARBOROUGH CITY OF TORONTO

à l'adresse municipale suivante : 208 SYLVAN AVENUE SCARBOROUGH ON M1E 1A3

Je procéderai à la vente de tous lesdits droits, titres, intérêts et droits de rachat de **of RICCARDO MOSCA, débiteur(s), à l'égard desdits biens-fonds et ténements décrits ci-dessus, dans le cadre d'une vente aux enchères publiques assujettie aux conditions énoncées ci-dessous, à/au 393 UNIVERSITE RUE, 6e étage, TORONTO, ONTARIO, M5E 1E6, le jeudi 11 JUILLET, 2024 à 11 h 00.** (Inscription à partir de 9 h 30 – 10 h 30) (Inscription à partir de 9 h 30 – 10 h 30)

LA VENTE DES BIENS SUSMENTIONNÉS EST ASSUJETTIE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

L'acheteur assume la responsabilité des hypothèques, charges, privilèges, impôts impayés et de tout autres gage grevant le bien-fonds. Aucune déclaration n'est faite concernant le titre des bien-fonds ou toute autre question liée à l'intérêt qui sera vendu. La libre possession n'est pas comprise dans la vente du bien. Il sera de la responsabilité de l'acheteur potentiel de vérifier ces questions.

CONDITIONS :

Une avance de 10 % du prix demandé ou 5 000 \$, selon le montant le plus élevé,

- est exigible du soumissionnaire retenu au moment de la vente
- sera déduite du prix d'achat;
- n'est pas remboursable. Le non-respect de ces conditions par le soumissionnaire retenu risque de conduire à la confiscation de toute avance versée au moment de la vente ou par la suite.

Un délai de dix jours ouvrables suivant la date de la vente est prévu pour obtenir un financement et verser le solde dû au **393 UNIVERSITE RUE, 6e étage, TORONTO, ONTARIO, M5G 1E6**

Tous les paiements doivent être effectués en espèces ou par traite bancaire, chèque certifié ou mandat à l'ordre du ministre des Finances.

Un acte unilatéral sera remis par le shérif après le paiement satisfaisant du prix d'achat total.

Toute autre condition qui serait annoncée.

LA VENTE PEUT ÊTRE ANNULÉE PAR LE SHÉRIF SANS AUTRE PRÉAVIS TANT QUE LE SHÉRIF N'EST PAS SATISFAIT DU RESPECT DES CONDITIONS DE VENTE PAR LE SOUMISSIONNAIRE RETENU.

Nota : nul employé du ministère du Procureur général ne peut acheter, directement ou indirectement des biens ou biens meubles, des biens-fonds ou des ténements mis en vente par un shérif dans le cadre d'une procédure juridique.

Date : 3, AVRIL 2024

Kessel Walker

Shérif

Bureau d'application de Toronto,
393 Universite Rue 6 eme etage,
Toronto, Ontario, M5G 1E6

(157-P158F)

EN VERTU D'UN BREF D'EXÉCUTION déposé auprès du shérif de la VILLE DE TORONTO daté du 14 FEVRIER 2019, portant le numéro de dossier 19-0000975, contre les biens meubles

et immeubles, de MINFORD AUTO COLLISION LTD. ET SIVARASA THARMARAJAH ALIAS SIVARASA S. THARMARAJAH S, débiteur, à la demande de ROYAL BANK OF CANADA créancier(s), j'ai saisi les droits, titres, intérêts et droits de rachat de MINFORD AUTO COLLISION LTD. ET SIVARASA THARMARAJAH ALIAS SIVARASA S. THARMARAJAH, débiteur(s), à l'égard de LA TOTALITÉ ET CHACUNE DES PARTIES d'une certaine parcelle ou bande de terrain et bâtiments composée de PARCEL 251-1, SECTION M983 LOT 251, PLAN 66M983, SUBJ TO EASE DESIGNATED AS PT 251 ON 66R1352, AS IN A109736 SUBJECT TO A109736 SCARBOROUGH , CITY OF TORONTO

à l'adresse municipale suivante : 114 PEGASUS TRAIL, SCARBOROUGH, ON, M1G 3P2

Je procéderai à la vente de tous lesdits droits, titres, intérêts et droits de rachat de **MINFORD AUTO COLLISION LTD. ET SIVARASA THARMARAJAH ALIAS SIVARASA S. THARMARAJAH**, débiteur(s), à l'égard desdits biens-fonds et ténements décrits ci-dessus, dans le cadre d'une vente aux enchères publiques assujettie aux conditions énoncées ci-dessous, à/au **393 UNIVERSITE RUE, 6e étage, TORONTO, ONTARIO, M5G 1E6, le jeudi 11 JUILLET 2024, à 11 h 00.** (Inscription à partir de 9 h 30 – 10 h 30) (Inscription à partir de 9 h 30 – 10 h 30)

LA VENTE DES BIENS SUSMENTIONNÉS EST ASSUJETTIE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

L'acheteur assume la responsabilité des hypothèques, charges, privilèges, impôts impayés et de tout autres gage grevant le bien-fonds. Aucune déclaration n'est faite concernant le titre des bien-fonds ou toute autre question liée à l'intérêt qui sera vendu. La libre possession n'est pas comprise dans la vente du bien. Il sera de la responsabilité de l'acheteur potentiel de vérifier ces questions.

CONDITIONS :

Une avance de 10 % du prix demandé ou 5 000 \$, selon le montant le plus élevé,

- est exigible du soumissionnaire retenu au moment de la vente
- sera déduite du prix d'achat;
- n'est pas remboursable. Le non-respect de ces conditions par le soumissionnaire retenu risque de conduire à la confiscation de toute avance versée au moment de la vente ou par la suite.

Un délai de dix jours ouvrables suivant la date de la vente est prévu pour obtenir un

financement et verser le solde dû au **393 UNIVERSITE RUE, 6e étage, TORONTO, ONTARIO, M5G 1E6**

Tous les paiements doivent être effectués en espèces ou par traite bancaire, chèque certifié ou mandat à l'ordre du ministre des Finances.

Un acte unilatéral sera remis par le shérif après le paiement satisfaisant du prix d'achat total.

Toute autre condition qui serait annoncée.

LA VENTE PEUT ÊTRE ANNULÉE PAR LE SHÉRIF SANS AUTRE PRÉAVIS TANT QUE LE SHÉRIF N'EST PAS SATISFAIT DU RESPECT DES CONDITIONS DE VENTE PAR LE SOUMISSIONNAIRE RETENU.

Nota : nul employé du ministère du Procureur général ne peut acheter, directement ou indirectement des biens ou biens meubles, des biens-fonds ou des ténements mis en vente par un shérif dans le cadre d'une procédure juridique.

Date : 3, AVRIL 2024

Kessel Walker

Shérif

Bureau d'application de Toronto,

393 Universite Rue 6 eme etage,

Toronto, Ontario, M5G 1E6

(157-P159F)

EN VERTU D'UN BREF D'EXÉCUTION déposé auprès du shérif de la **VILLE DE TORONTO** daté du **30 SEPTEMBRE, 2020** portant le numéro de dossier **20-0002724**, contre les biens meubles et immeubles, de **WEN JING TAN**, débiteur, à la demande de **BANK OF CHINA** créancier(s), j'ai saisi les droits, titres, intérêts et droits de rachat de **WEN JING TAN**, débiteur(s), à l'égard de LA TOTALITÉ ET CHACUNE DES PARTIES d'une certaine parcelle ou bande de terrain et bâtiments composée de : **UNIT 16, LEVEL 20, METRO TORONTO CONDOMINIUM PLAN NO. 1143 AND ITS APPURTENANT INTEREST. THE DESCRIPTION OF THE CONDOMINIUM PROPERTY IS : PT BLK 1, PLN 66M2175, DES. AS PTS 11 TO 35 (INCL) ON 66R17476. CITY OF SCARBOROUGH. S/T & T/W AS CREATED AND SET OUT IN SCHEDULE 'A' OF DECLARATION D542206 CITY OF TORONTO**

à l'adresse municipale suivante : **UNIT#2338, 68 CORPORATE DRIVE, SCARBOROUGH, ONTARIO, M1H 3H3**

Je procéderai à la vente de tous lesdits droits, titres, intérêts et droits de rachat de **WEN JING TAN**, débiteur(s), à l'égard desdits biens-fonds et ténements décrits ci-dessus, dans le cadre d'une vente aux enchères publiques assujettie aux conditions énoncées ci-dessous, à/au **393 UNIVERSITE RUE, 6e étage, TORONTO, ONTARIO, M5G 1E6, le jeudi 11 JUILLET 2024, à 11 h 00** (Inscription à partir de 9 h 30 – 10 h 30)

LA VENTE DES BIENS SUSMENTIONNÉS EST ASSUJETTIE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

L'acheteur assume la responsabilité des hypothèques, charges, privilèges, impôts impayés et de tout autres gage grevant le bien-fonds. Aucune déclaration n'est faite concernant le titre des bien-fonds ou toute autre question liée à l'intérêt qui sera vendu. La libre possession n'est pas comprise dans la vente du bien. Il sera de la responsabilité de l'acheteur potentiel de vérifier ces questions.

CONDITIONS :

Une avance de 10 % du prix demandé ou 5 000 \$, selon le montant le plus élevé,

- est exigible du soumissionnaire retenu au moment de la vente
- sera déduite du prix d'achat;
- n'est pas remboursable. Le non-respect de ces conditions par le soumissionnaire retenu risque de conduire à la confiscation de toute avance versée au moment de la vente ou par la suite.

Un délai de dix jours ouvrables suivant la date de la vente est prévu pour obtenir un financement et verser le solde dû au **393 UNIVERSITE RUE, TORONTO, ONTARIO, M5G 1E6**

Tous les paiements doivent être effectués en espèces ou par traite bancaire, chèque certifié ou mandat à l'ordre du ministre des Finances.

Un acte unilatéral sera remis par le shérif après le paiement satisfaisant du prix d'achat total.

Toute autre condition qui serait annoncée.

LA VENTE PEUT ÊTRE ANNULÉE PAR LE SHÉRIF SANS AUTRE PRÉAVIS TANT QUE LE SHÉRIF N'EST PAS SATISFAIT DU RESPECT DES CONDITIONS DE VENTE PAR LE SOUMISSIONNAIRE RETENU.

Nota : nul employé du ministère du Procureur général ne peut acheter, directement ou indirectement des biens ou biens meubles, des biens-fonds ou des ténements mis en vente par un shérif dans le cadre d'une procédure juridique.

Date : 3, AVRIL 2024

BANK OF CHINA V. WEN JING TAN

Kessel Walker

Shérif

Bureau d'application de Toronto,
393 Universite Rue 6 eme etage,
Toronto, Ontario, M5G 1E6

(157-P160F)

EN VERTU D'UN BREF D'EXÉCUTION déposé auprès du shérif de la VILLE DE TORONTO daté du 23 JUILLET 2021, portant le numéro de dossier 21-0003221, contre les biens meubles et immeubles, de EVERTON GOODMAN-BROWN, débiteur, à la demande de THE TORONTO-DOMINION BANK créancier(s), j'ai saisi les droits, titres, intérêts et droits de rachat de EVERTON GOODMAN-BROWN, débiteur(s), à l'égard de LA TOTALITÉ ET CHACUNE DES PARTIES d'une certaine parcelle ou bande de terrain et bâtiments composée de : UNIT 1, LEVEL 11, TORONTO STANDARD CONDOMINIUM PLAN NO. 2134 AND ITS APPURTENANT INTEREST; SUBJECT TO AND TOGETHER WITH EASEMENTS AS SET OUT IN SCHEDULE A AS IN AT2620550; CITY OF TORONTO

à l'adresse municipale suivante : 6 ROSEBANK DRIVE UNIT 12A SCARBOROUGH ON M1B 0A1

Je procéderai à la vente de tous lesdits droits, titres, intérêts et droits de rachat de **EVERTON GOODMAN-BROWN**, débiteur(s), à l'égard desdits biens-fonds et ténements décrits ci-dessus, dans le cadre d'une vente aux enchères publiques assujettie aux conditions énoncées ci-dessous, à/au **393 UNIVERSITE RUE, 6e étage, TORONTO, ONTARIO, M5E 1E6, le jeudi 11 JUILLET 2024, à 11 h 00.** (Inscription à partir de 9 h 30 – 10 h 30)
(Inscription à partir de 9 h 30 – 10 h 30)

LA VENTE DES BIENS SUSMENTIONNÉS EST ASSUJETTIE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

L'acheteur assume la responsabilité des hypothèques, charges, privilèges, impôts impayés et de tout autres gage grevant le bien-fonds. Aucune déclaration n'est faite concernant le titre des bien-fonds ou toute autre question liée à l'intérêt qui sera vendu. La libre possession n'est pas comprise dans la vente du bien. Il sera de la responsabilité de l'acheteur potentiel de vérifier ces questions.

CONDITIONS :

Une avance de 10 % du prix demandé ou 5 000 \$, selon le montant le plus élevé,

- est exigible du soumissionnaire retenu au moment de la vente
- sera déduite du prix d'achat;
- n'est pas remboursable. Le non-respect de ces conditions par le soumissionnaire retenu risque de conduire à la confiscation de toute avance versée au moment de la vente ou par la suite.

Un délai de dix jours ouvrables suivant la date de la vente est prévu pour obtenir un financement et verser le solde dû au **393 UNIVERSITE RUE, 6e étage, TORONTO, ONTARIO, M5G 1E6**

Tous les paiements doivent être effectués en espèces ou par traite bancaire, chèque certifié ou mandat à l'ordre du ministre des Finances.

Un acte unilatéral sera remis par le shérif après le paiement satisfaisant du prix d'achat total.

Toute autre condition qui serait annoncée.

LA VENTE PEUT ÊTRE ANNULÉE PAR LE SHÉRIF SANS AUTRE PRÉAVIS TANT QUE LE SHÉRIF N'EST PAS SATISFAIT DU RESPECT DES CONDITIONS DE VENTE PAR LE SOUMISSIONNAIRE RETENU.

Nota : nul employé du ministère du Procureur général ne peut acheter, directement ou indirectement des biens ou biens meubles, des biens-fonds ou des ténements mis en vente par un shérif dans le cadre d'une procédure juridique.

Date : 3, AVRIL 2024

Kessel Walker

Shérif

Bureau d'application de Toronto,
393 Universite Rue 6 eme etage,
Toronto, Ontario, M5G 1E6

(157-P161F)

EN VERTU D'UN BREF D'EXÉCUTION déposé auprès du shérif de la VILLE DE TORONTO daté du 10 NOVEMBRE 2022, portant le numéro de dossier 22-0003302, contre les biens meubles et immeubles, de RYAN HUE, débiteur, à la demande de THE TORONTO-DOMINION BANK créancier(s), j'ai saisi les droits, titres, intérêts et droits de rachat de RYAN HUE, débiteur(s), à l'égard de LA TOTALITÉ ET CHACUNE DES PARTIES d'une certaine parcelle ou bande de terrain et bâtiments composée de : PCL 269-1, SEC 66M2292 ; LOT 269, PLAN 66M2292; SCARBOROUGH, CITY OF TORONTO

à l'adresse municipale suivante : 102 WATERBRIDGE WAY TORONTO ON M1C 5C1

Je procéderai à la vente de tous lesdits droits, titres, intérêts et droits de rachat de **RYAN HUE**, débiteur(s), à l'égard desdits biens-fonds et ténements décrits ci-dessus, dans le cadre d'une vente aux enchères publiques assujettie aux conditions énoncées ci-dessous, à/au **393 UNIVERSITE RUE, 6e étage, TORONTO, ONTARIO, M5G 1E6, le jeudi 11 JUILLET 2024, à 11 h 00.** (Inscription à partir de 9 h 30 – 10 h 30) (Inscription à partir de 9 h 30 – 10 h 30)

LA VENTE DES BIENS SUSMENTIONNÉS EST ASSUJETTIE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

L'acheteur assume la responsabilité des hypothèques, charges, privilèges, impôts impayés et de tout autres gage grevant le bien-fonds. Aucune déclaration n'est faite concernant le titre des bien-fonds ou toute autre question liée à l'intérêt qui sera vendu. La libre possession n'est pas comprise dans la vente du bien. Il sera de la responsabilité de l'acheteur potentiel de vérifier ces questions.

CONDITIONS :

Une avance de 10 % du prix demandé ou 5 000 \$, selon le montant le plus élevé,

- est exigible du soumissionnaire retenu au moment de la vente

- sera déduite du prix d'achat;
- n'est pas remboursable. Le non-respect de ces conditions par le soumissionnaire retenu risque de conduire à la confiscation de toute avance versée au moment de la vente ou par la suite.

Un délai de dix jours ouvrables suivant la date de la vente est prévu pour obtenir un financement et verser le solde dû au **393 UNIVERSITE RUE, 6e étage, TORONTO, ONTARIO, M5G 1E6** Tous les paiements doivent être effectués en espèces ou par traite bancaire, chèque certifié ou mandat à l'ordre du ministre des Finances.

Un acte unilatéral sera remis par le shérif après le paiement satisfaisant du prix d'achat total.

Toute autre condition qui serait annoncée.

LA VENTE PEUT ÊTRE ANNULÉE PAR LE SHÉRIF SANS AUTRE PRÉAVIS TANT QUE LE SHÉRIF N'EST PAS SATISFAIT DU RESPECT DES CONDITIONS DE VENTE PAR LE SOUMISSIONNAIRE RETENU.

Nota : nul employé du ministère du Procureur général ne peut acheter, directement ou indirectement des biens ou biens meubles, des biens-fonds ou des ténements mis en vente par un shérif dans le cadre d'une procédure juridique.

Date : 4 AVRIL 2024

Kessel Walker

Shérif

Bureau d'application de Toronto,
393 Universite Rue 6 eme etage,
Toronto, Ontario, M5G 1E6

(157-P162F)

EN VERTU D'UN BREF D'EXÉCUTION déposé auprès du shérif de la ELGIN COUNTY daté du NOVEMBER 1st, 2022 portant le numéro de dossier #22-000090, contre les biens meubles et immeubles, de NANCY MARY MARGARET LIBERTY, débiteur, à la demande de THE TORONTO-DOMINION BANK, créancier(s), j'ai saisi les droits, titres, intérêts et droits de rachat de NANCY MARY MARGARET LIBERTY, débiteur(s), à l'égard de PT LT 80 CON NTR MALAHIDE PT 3 11R1306; MALAHIDE , à l'adresse municipale suivante :

515 TALBOT STREET, WEST, AYLMER, ONTARIO, N5H 2T9

Je procéderai à la vente de tous lesdits droits, titres, intérêts et droits de rachat de NANCY MARY MARGARET LIBERTY, débiteur(s), à l'égard desdits biens-fonds et ténements décrits ci-dessus, dans le cadre d'une vente aux enchères publiques assujettie aux conditions énoncées ci-dessous, à/au Elgin County Courthouse, 4 Wellington Street, St. Thomas, Courtroom #102, Thursday, August 8th, at 11:00 a.m.

LA VENTE DES BIENS SUSMENTIONNÉS EST ASSUJETTIE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

L'acheteur assume la responsabilité des hypothèques, charges, privilèges, impôts impayés et de tout autres gage grevant le bien-fonds. Aucune déclaration n'est faite concernant le titre des bien-fonds ou toute autre question liée à l'intérêt qui sera vendu. La libre possession n'est pas comprise dans la vente du bien. Il sera de la responsabilité de l'acheteur potentiel de vérifier ces questions.

CONDITIONS :

Une avance de 10 % du prix demandé ou 5 000 \$, selon le montant le plus élevé,

- est exigible du soumissionnaire retenu au moment de la vente
- sera déduite du prix d'achat;
- n'est pas remboursable. Le non-respect de ces conditions par le soumissionnaire retenu risque de conduire à la confiscation de toute avance versée au moment de la vente ou par la suite.

Un délai de dix jours ouvrables suivant la date de la vente est prévu pour obtenir un financement et verser le solde dû au Elgin County Courthouse, 4 Wellington Street, St. Thomas, Court Services Counter, Sheriff, between the hours of 9 – 11 a.m. and 2 – 4 p.m.

Tous les paiements doivent être effectués en espèces ou par traite bancaire, chèque certifié ou mandat à l'ordre du ministre des Finances.

Un acte unilatéral sera remis par le shérif après le paiement satisfaisant du prix d'achat total.

Toute autre condition qui serait annoncée.

LA VENTE PEUT ÊTRE ANNULÉE PAR LE SHÉRIF SANS AUTRE PRÉAVIS TANT QUE LE SHÉRIF N'EST PAS SATISFAIT DU RESPECT DES CONDITIONS DE VENTE PAR LE SOUMISSIONNAIRE RETENU.

Nota : nul employé du ministère du Procureur général ne peut acheter, directement ou indirectement des biens ou biens meubles, des biens-fonds ou des ténements mis en vente par un shérif dans le cadre d'une procédure juridique.

Date : June 24th, 2024

TD Bank and N. Liberty

Melissa West
Elgin County Courthouse
St. Thomas, ON. N5R 2P2

(157-P163F)

EN VERTU D'UN BREF D'EXÉCUTION déposé auprès du shérif de la municipalité régionale de Niagara, à St. Catharines, daté du 19 Juin 2017 portant le numéro de dossier 17-377, contre les biens meubles et immeubles, de Sharon Elizabeth Summers, débiteur, à la demande de The Toronto Dominion Bank, créancier(s), j'ai saisi les droits, titres, intérêts et droits de rachat de Sharon Elizabeth Summers débiteur(s), à l'égard de PT LT 1 CY PL 147 Grantham; PT LT 17 CY PL Grantham as in RO700707; St. Catharines, à l'adresse municipale suivante :

59 Beech Street, St. Catharines, Ontario L2R 2B8

Je procéderai à la vente de tous lesdits droits, titres, intérêts et droits de rachat de Sharon Elizabeth Summers, débiteur(s), à l'égard desdits biens-fonds et ténements décrits ci-dessus, dans le cadre d'une vente aux enchères publiques assujettie aux conditions énoncées ci-dessous, à/au Palais de justice de St. Catharines, 59, rue Church, St. Catharines, ON., L2R 7N8, le 29 juillet 2024, à 14h00

LA VENTE DES BIENS SUSMENTIONNÉS EST ASSUJETTIE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

L'acheteur assume la responsabilité des hypothèques, charges, privilèges, impôts impayés et de tout autres gage grevant le bien-fonds. Aucune déclaration n'est faite concernant le titre des bien-fonds ou toute autre question liée à l'intérêt qui sera vendu. La libre

possession n'est pas comprise dans la vente du bien. Il sera de la responsabilité de l'acheteur potentiel de vérifier ces questions.

CONDITIONS :

Une avance de 10 % du prix demandé ou 5 000 \$, selon le montant le plus élevé,

- est exigible du soumissionnaire retenu au moment de la vente
- sera déduite du prix d'achat;
- n'est pas remboursable. Le non-respect de ces conditions par le soumissionnaire retenu risque de conduire à la confiscation de toute avance versée au moment de la vente ou par la suite.

Un délai de dix jours ouvrables suivant la date de la vente est prévu pour obtenir un financement et verser le solde dû au Palais de justice de St. Catharines, 59, rue Church, St. Catharines, ON L2R 7N8

Tous les paiements doivent être effectués en espèces ou par traite bancaire, chèque certifié ou mandat à l'ordre du ministre des Finances.

Un acte unilatéral sera remis par le shérif après le paiement satisfaisant du prix d'achat total.

Toute autre condition qui serait annoncée.

LA VENTE PEUT ÊTRE ANNULÉE PAR LE SHÉRIF SANS AUTRE PRÉAVIS TANT QUE LE SHÉRIF N'EST PAS SATISFAIT DU RESPECT DES CONDITIONS DE VENTE PAR LE SOUMISSIONNAIRE RETENU.

Nota : nul employé du ministère du Procureur général ne peut acheter, directement ou indirectement des biens ou biens meubles, des biens-fonds ou des ténements mis en vente par un shérif dans le cadre d'une procédure juridique.

Date : le 19 juin 2024

The Toronto Dominion Bank v. Sharon Elizabeth Summers

Jillian Matthews

Shérif, municipalité régionale de Niagara à St. Catharines, ON, L2R 7N8

(157-P164F)

Règlements publiés en application de la partie III (Règlements) de la *Loi de 2006 sur la législation*

2024—07—06

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 255/24 pris en vertu de la CODE DE LA ROUTE

Règl. de l'Ont. 255/24 : ZONES DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE (https://www.ontario.ca/fr/lois/
reglement/r24255)

CODE DE LA ROUTE

règlement déposé le 19 juin 2024

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 256/24 pris en vertu de la LOI DE 1991 SUR LES PHARMACIENS

Règl. de l'Ont. 256/24 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES (https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/
r24256)

PHARMACIENS (LOI DE 1991 SUR LES)

règlement déposé le 19 juin 2024

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 257/24 pris en vertu de la LOI AUTORISANT DES LABORATOIRES MÉDICAUX ET DES CENTRES DE PRÉLÈVEMENT

Règl. de l'Ont. 257/24 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES (https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/
r24257)

LABORATOIRES MÉDICAUX ET DES CENTRES DE PRÉLÈVEMENT (LOI AUTORISANT DES)

règlement déposé le 19 juin 2024

***RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 258/24 pris en vertu de la LOI SUR LES
HÔPITAUX PUBLICS***

Règl. de l'Ont. 258/24 : GESTION HOSPITALIÈRE (https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/
r24258)

HÔPITAUX PUBLICS (LOI SUR LES)

règlement déposé le 19 juin 2024

***RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 259/24 pris en vertu de la LOI HAZEL
MCCALLION DE 2023 SUR LA RESTRUCTURATION DE PEEL***

Règl. de l'Ont. 259/24 : CONSEIL DE TRANSITION (https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/
r24259)

HAZEL MCCALLION DE 2023 SUR LA RESTRUCTURATION DE PEEL (LOI)

règlement déposé le 21 juin 2024